

Création du poste de contrôleur général

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral est revenu hier sur sa position et a annoncé la création d'un poste de contrôleur général de l'administration financière du gouvernement, pour donner suite à la principale recommandation du dernier rapport du vérificateur général, M. James Macdonell, publié en novembre dernier.

A cette occasion, le vérificateur général avait déclaré qu'à moins que le gouvernement ne nomme un contrôleur général,

la mauvaise gestion financière des fonds publics allait continuer.

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, avait annoncé la création d'une commission royale d'enquête le même jour pour étudier les recommandations du vérificateur général, et avait refusé de souscrire entièrement à l'idée de nommer un contrôleur général.

M. Andras avait indiqué que la nomination d'un tel contrô-

leur, à qui l'on confiait la responsabilité de la gestion de tous les fonds publics, risque de remettre en question le principe de la responsabilité ministérielle.

Ainsi, hier, avant que la commission royale n'ait terminé ses travaux, M. Andras a annoncé la création du poste de contrôleur général qui, avec le statut de sous-ministre, relèvera du président du Conseil du Trésor.

M. Andras a expliqué à la

presse que le Conseil du Trésor conserve son pouvoir d'affectation des ressources autorisées par le gouvernement et le Parlement, mais que le contrôleur général aura la responsabilité de surveiller la manière dont ces fonds publics sont dépensés dans toute la fonction publique fédérale.

Il a ajouté que le contrôleur général devra s'assurer, à l'intérieur des cadres du gouvernement, de la saine gestion financière des fonds publics,

fonction qu'assume de l'extérieur le vérificateur général.

Le contrôleur général et les administrateurs financiers en chef des ministères, organismes et sociétés de la Couronne entretiendront des rapports "fonctionnels", a-t-il indiqué, "afin de permettre au contrôleur général d'assurer l'orientation nécessaire tout en maintenant le principe de gestion décentralisée".

Invité par ailleurs à expliquer cette décision du gouverne-

ment, le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer, a déclaré à la presse que "la pensée du gouvernement n'avait pas été modifiée sur ce point, mais qu'elle avait plutôt évolué".

M. Goyer a affirmé en outre que la création d'un poste de contrôleur général pourrait être temporaire, si le rapport de la commission royale d'enquête établissait qu'on a eu tort de créer un tel poste.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

4e année No 173

Mardi 26 avril 1977

24 pages 25 cents

Francophones victimes

Bérubé veut mettre fin à la discrimination

QUEBEC (PC) — En 1967, M. Yves Bérubé reçut un doctorat en métallurgie du Massachusetts Institute of Technology, en même temps qu'un ami de l'Université de la Colombie-Britannique.

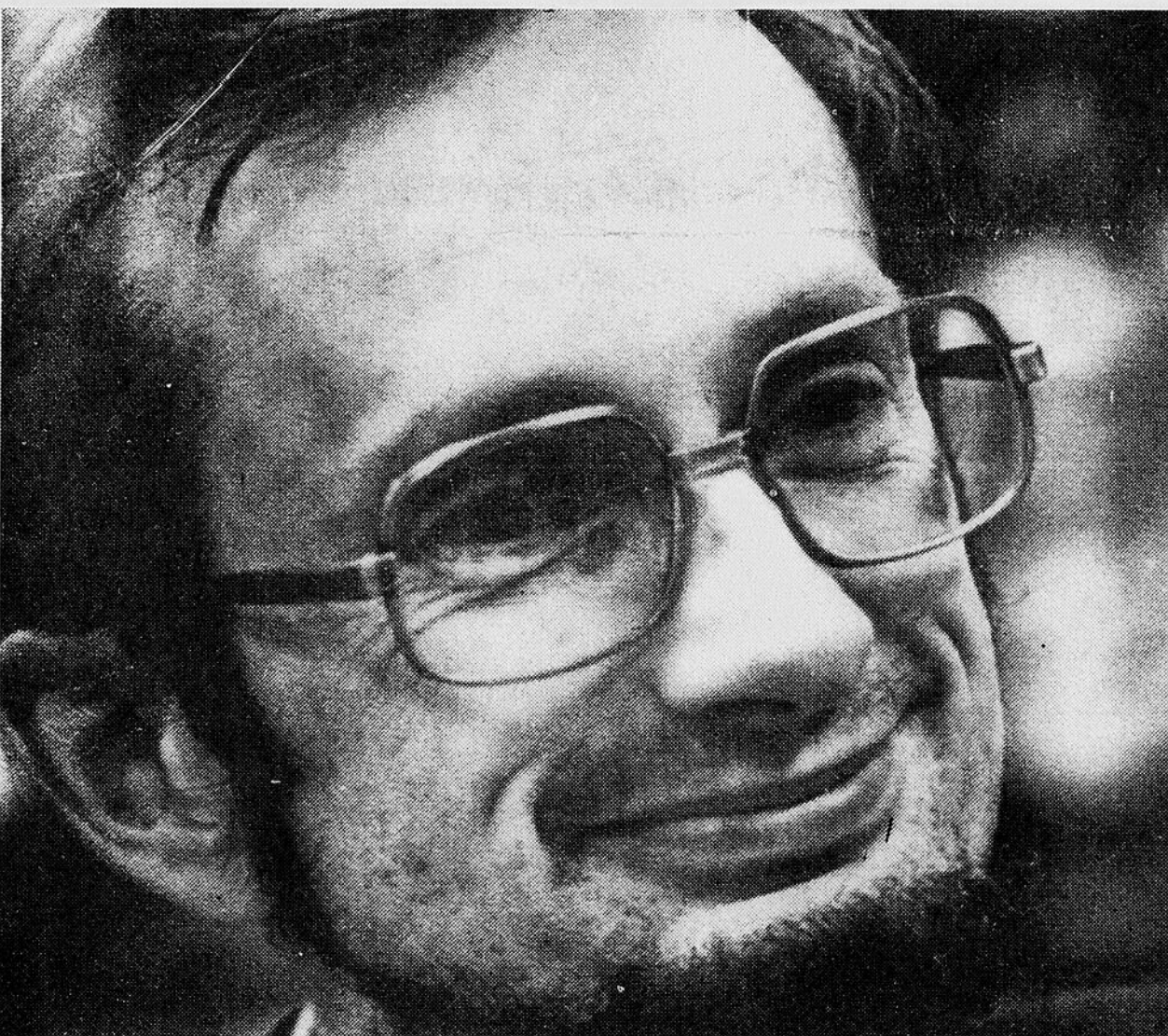
Tous deux firent les mêmes demandes d'emploi, aux mêmes endroits, mais seul l'ami de M. Bérubé trouva un employeur.

Dix ans plus tard, M. Bérubé est encore convaincu qu'on ne lui a rien offert parce qu'il était de langue française.

Mais M. Bérubé, aujourd'hui, est ministre des Richesses naturelles et des Terres et Forêts au gouvernement québécois et il a l'intention de corriger la situation.

Agé de 37 ans, il se scandalise encore de constater que sur les 139 administrateurs des grandes compagnies québécoises, neuf seulement sont des francophones.

Lui-même professeur à l'Université Laval durant 10 ans, il n'en revient pas du nombre des étudiants qui ont été délaissés, en faveur d'étudiants de même calibre... mais venant de l'Ontario.



Recherches

Yves Bérubé

Pour le ministre québécois, Ottawa est de mèche avec Toronto, dans cette affaire, et

c'est en partie pourquoi il a choisi de favoriser l'indépendance du Québec.

Il rappelle que les subventions de recherche d'Ottawa aux universités québécoises

ont été limitées durant des années à neuf pour cent de l'ensemble du pays.

Il en est résulté que les laboratoires québécois ont toujours été moins bien équipés que ceux de l'Ontario.

M. Bérubé cite encore le cas de l'établissement d'une fonderie à Timmins, en Ontario, à environ 100 milles de Noranda, au Québec.

Le minerai de l'Ontario ne prendra plus la route du Québec et fera probablement perdre 1,200 emplois aux Québécois.

Or, fait-il remarquer, cette fonderie est bâtie par la société Texasgulf, qui est contrôlée par la Société canadienne de développement, une société de l'Etat fédéral.

Contrôle

Ce qui est important pour le gouvernement péquiste, souligne-t-il, c'est de donner aux Québécois le contrôle de leur économie.

Il y a également la question de la langue. Un Québécois francophone, selon lui, doit se sentir chez lui à l'endroit où il travaille, pour travailler avec plus d'efficacité.

Il signale, à ce sujet, les efforts faits par deux grandes compagnies, la Québec Cartier Mining, une filiale américaine, et la Noranda Mines, à sa filiale de Gaspé Copper Mines.

EN BREF

Charte de la langue

C'est demain que le ministre Camille Laurin doit déposer son projet de loi sur la langue dont le contenu n'est connu que du cabinet péquiste.

En page A 7

Québec et le Canada anglais

Dans un discours prononcé devant les membres du Canadian Club de Toronto le directeur de la revue Maclean's croit qu'en se retirant du Québec les milieux canadiens des affaires renforcent le mouvement séparatiste.

En page A 10

Fusion

Le gouvernement fédéral propose de fusionner en un seul organisme le service national des libérations sous condition et le service canadien des pénitenciers.

En page B 5

Pétrole en Mer du Nord

Sans arrêt le pétrole brut s'échappe de la plate-forme Ekofisk-Bravo et se répand sur les eaux houleuses de la Mer du Nord. Les gouvernements danois et norvégien envisagent la formation de groupes de travail pour lutter contre les effets de la marée noire.

En page B 7

SPORTS

Hockey

Steve Sutherland marque trois buts dans une victoire de 8-3 des Nordiques.

En page B 1

Critique

Scotty Bowman prend la défense d'Equipe-Canada

En page B 1

Mérites

Jo-Ann Doyle et Richard Lamotte sélectionnés athlètes par excellence au collège d'Alma.

En page B 2

Nomination

Raymond Lapierre, nouveau pilote des Royaux de Kénogami

En page B 2

Enfants de moins de 12 ans

Les parents doivent payer

MONTREAL (PC) — Même si le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, a annoncé, le 21 avril dernier, que les soins dentaires gratuits seraient étendus aux enfants de moins de 12 ans à compter du 1er mai, rien n'est encore décidé quant à la "définition précise de ces soins".

Les parents qui ont pris un rendez-vous chez le dentiste pour leurs enfants de 11 ans dans le courant du mois de mai auront peut-être à acquitter certains frais.

C'est avec surprise d'ailleurs que les dentistes ont appris cette nouvelle, n'ayant été aucunement consultés sur cette

nouvelle disposition.

Un porte-parole de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec a précisé, hier, que les négociations entre les représentants de l'organisme et ceux du ministère des Affaires sociales doivent débiter aujourd'hui même pour déterminer quels soins seront couverts

par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Cet interlocuteur fait remarquer qu'à 11 ans un enfant possède à peu près toutes ses dents permanentes — le régime des moins de 11 ans prévoyait les soins gratuits pour six dents permanentes seulement — et qu'il importe de pré-

ciser d'abord au public quels services seront défrayés par la régie. La présente convention est échue depuis le 1er mai 1975.

Cette situation sera davantage explicitée cette semaine, aussitôt après la rencontre entre les intéressés.

Jonquière dans l'eau bouillante

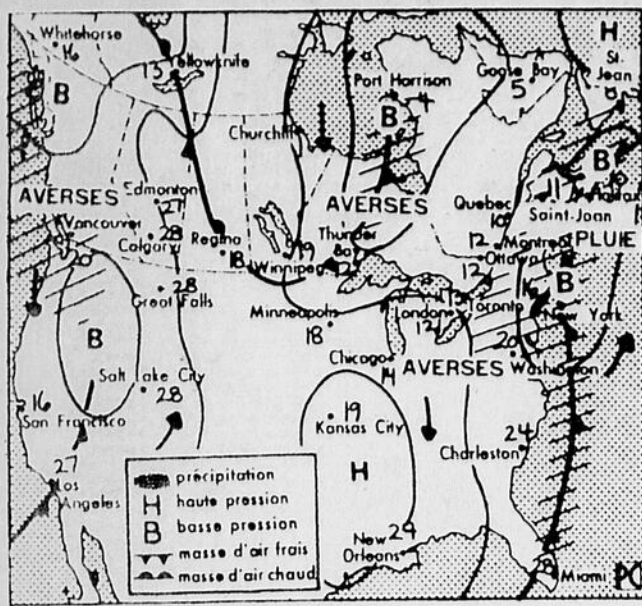
Démission au comité du transport en commun

En page A 3

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	B 9
— Bridge	B 11
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 10
— Mots croisés	B 11
— Mot mystère	B 11
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour mercredi.

Montréal, Outaouais et Laurentides: nuageux avec possibilités d'averses. Eclaircies en fin de journée. Maximum près de 9. Mercredi: nuageux.

Abitibi, Chibougamau, Haute-Mauricie et Pontiac-Témiscamingue: passages nuageux avec possibilités d'averses. Maximum près de 10. Mercredi: ciel variable et frais.

Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: nuageux avec quelques averses. Maximum près de 8. Mercredi: nuageux avec possibilités d'averses.

Baie-Comeau et Sept-Îles: nuageux et possibilités d'averses surtout en fin de journée. Maximum près de 4. Mercredi: averses.

Rimouski et Gaspésie: couvert avec des averses de neige mouillée ou de pluie. Vents modérés par endroits. Maximum de près de 4. Mercredi: averses.

Lac-Saint-Jean: ciel variable. Possibilités d'averses en fin de journée mardi. Maximum près de 12. Mercredi: nuageux et possibilités d'averses.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	9	20
Victoria	9	19
Edmonton	1	29
Calgary	5	28
Regina	4	26
Winnipeg	0	27
Toronto	6	10
Montréal	4	7
Québec	4	9
Fredericton	0	4
Halifax	1	2
Charlottetown	0	3
Saint-Jean, T.-N.	-2	4
Chicago	6	13
Detroit	5	7
Boston	6	7
New York	6	12
Washington	11	21
Atlanta	9	19
Miami	28	28
Orlando	17	27
Nouv.-Orléans	13	26
Kansas City	4	18
Denver	6	20
Los Angeles	13	21
Acapulco	23	33
Barbade	23	28
Bermudes	18	23
La Havane	23	28
Kingston	24	29
Montego Bay	22	30
Mexico	11	24
Nassau	23	28
San Juan	22	29

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs: 662-7829
St-Fallicien et les environs: 679-3825
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4564
Petites annonces classées: 545-4895

Chief de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche de la circulation: Jean BELLAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse, Associated Press et Reuters et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

Les relationnistes visent la reconnaissance professionnelle

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — L'Association des relationnistes du Québec vise, à moyen terme, à la reconnaissance professionnelle de ses membres et entend, de concert avec l'Université Laval, mettre sur pied un programme qui permettra d'en arriver à la maîtrise.

De passage à Chicoutimi, hier, M. Jean-Guy Thibault, président de l'Association des relationnistes du Québec, est venu promouvoir l'organisme qu'il préside et préparer

le congrès qui aura lieu, en fin de semaine, à Trois-Rivières.

L'Association des relationnistes du Québec regroupe actuellement quelque 160, dont une dizaine dans la région. Elle entend faire une percée régionale afin d'en arriver, par la suite, à régionaliser ses activités. "Nous entendons "démontrealiser" nos activités, a dit le président, et c'est l'objectif que nous nous sommes tracé pour l'année à venir."

L'association des relationnistes, au niveau administratif, entend se donner ses outils de fonctionnement et c'est par les communications qu'elle veut en arriver à ses fins. "On vit une sorte de fossé dans les communications, entre le gouvernement et les syndicats. Je déplore la faiblesse des communications, au Québec et le fait qu'il n'y ait pas d'agence de presse du Québec, tout comme je trouve très grave le fait que les syndicats refusent de participer au sommet économique."

L'Association des relationnistes du Québec, au dire de son président, possède son code de déontologie, le plus à date qui soit, tenant compte du fait que la profession n'a pas les mêmes implications au Québec que dans le reste du pays.

"Notre but principal, a conclu M. Jean-Guy Thibault, est que la profession de relationniste soit admise par l'Office des professions et que ça change, à la fois pour protéger le public et améliorer la profession."

Marcel Chaput a déclaré forfait

MONTREAL (PC) — Revenant sur sa décision, annoncée en mars, de se porter candidat indépendantiste à l'élection fédérale complémentaire du 24 mai dans le comté de Terrebonne, M. Marcel Chaput a déclaré forfait, hier, renonçant à l'appui des militants péquistes, sur lequel il disait pouvoir compter.

Au cours d'une conférence de presse, à l'ancien Club de réforme de Montréal, M. Chaput a exploré que l'unité des troupes indépendantistes compte davantage que d'affirmer la subtilité de sa dialectique ou encore de prouver la ténacité de ses décisions.

Toujours convaincu que l'abstentionnisme n'a pas sa place dans le système électoral canadien, M. Chaput se rallie quand même à la stratégie du Parti québécois. Il continuera à croire que la lutte pour l'indépendance doit être portée au niveau fédéral et qu'il faudrait tenter de faire élire des candidats à la Chambre des communes.

Après avoir passé les dernières semaines dans Terrebonne, M. Chaput en est venu à la conclusion que les militants péquistes sont partagés à moitié entre la stratégie de l'abstention et le désir de participer à la lutte électorale. Il présume que ce rapport entre les deux tendances reflète la position des dirigeants du parti et que, si tel était le cas, il vaut mieux sacrifier "l'expérience" qu'il voulait tenter et éviter d'ébranler l'unité des troupes indépendantistes.

Aucune pression

La direction du Parti québécois, selon M. Chaput, n'a exercé aucune forme de pressions pour l'amener à cette volte-face.

Son retrait de la campagne électorale est-il susceptible de favoriser la candidature de M. Roger Delorme avec les conservateurs? M. Chaput l'ignore et il ne s'en soucie guère. Car, dans son esprit, un vote en faveur des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates, c'est un vote en faveur de la fédération canadienne et un indépendantiste québécois doit plutôt s'abstenir.

Le comté de Terrebonne était représenté à la Chambre des communes par le député libéral Roland Comtois qui a été réélu depuis 1968, chaque fois avec des majorités de plus de 10,000 voix. Le siège est devenu vacant lorsque M. Comtois a voulu tenter sa chance sur la scène provinciale et a subi la défaite contre le péquiste Jacques Parizeau, aux élections du 15 novembre dernier, dans l'Assomption.

Cinq voleurs à l'étalage d'Alma arrêtés à Jonquière

JONQUIERE — Cinq personnes d'Alma ont été arrêtées par la police de Jonquière, en rapport avec des vols commis dans les centres commerciaux du secteur Jonquière-Kénogami.

En effet, les personnes ont été arrêtées lors d'une vérification et les policiers Léopold Girard et Jean Arsenault du Bureau des enquêtes criminelles menaient une enquête poussée, hier soir, pour tenter de déterminer s'ils ne feraient pas face à un réseau de voleurs à l'étalage.

La marchandise saisie hier après-midi, n'est de l'ordre que de quelques centaines de dollars, mais il se pourrait fort bien que les policiers Girard et Arsenault se retrouvent devant un réseau qui pourrait opérer dans la région du Sa-

Auteurs du meurtre de Jocelyne Houle bientôt arrêtés

Par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les policiers Normand Viens et Victor Judd, de l'escouade du crime sur la personne, sont arrivés à Chicoutimi, hier, pour continuer leur enquête à la suite du meurtre de Mlle Jocelyne Houle, âgée de 24 ans, retrouvée dans les bois, près de Saint-Calixte, dans le nord de Montréal, dimanche le 17 avril dernier.

En effet, sans vouloir être prétentieux, les policiers Judd et Viens, qui jouissent d'une grande expérience dans les homicides, ont une bonne description des individus et leur arrestation serait imminente.

Les policiers passeront au moins deux jours à Chicoutimi afin d'interroger plusieurs personnes qui ont vu une dernière fois, dans la soirée de jeudi, le 14 avril, Mlle Houle vivante.

Selon toute probabilité, Mlle Houle aurait quitté "Le Vieux Munich", un bar bavarois, bien connu à Montréal, ou encore aurait été enlevée par deux ou trois individus.

Il s'agirait de deux maniaques puisque Mlle Houle a subi des blessures importantes qui ont causé sa mort.

Moise a été dévalisé au cours de la fin de semaine.

Les marchandises volées s'élevaient à plusieurs centaines de dollars.

Il faut dire que les vols dans les chalets commencent à être une épidémie dans toute la région, comme d'ailleurs les vols de bicyclettes.

C'est ainsi qu'à Chicoutimi, au cours de la fin de semaine, les édifices de M. R.-E. Lépine, Gilbert & Frères de même que les bureaux situés à la Caisse populaire ont tous été visités, sans doute par de jeunes vandales.

En effet, le lieutenant Antoine Dallaire mentionné qu'il n'y avait rien eu de volé, mais que les jeunes enfants ont tout chambardé pour tenter de trouver de l'argent, semble-t-il.

On se rappellera qu'un individu de Chicoutimi a déjà été traduit devant les tribunaux en rapport avec une affaire similaire.

Vol avec violence

Enfin, à Chicoutimi, un individu a eu la surprise de sa vie, lorsqu'il a été frappé violemment à la figure par un malfaiteur qui avait pénétré avec effraction dans sa demeure.

Le vol a eu lieu samedi soir, lorsqu'un citoyen de la rue Price était endormi devant sa télévision, alors que le voleur a fait irruption.

Le voleur pris de panique a assailli sa victime.

Le lieutenant-détective Antoine Dallaire mène l'enquête dans cette affaire.

En conclusion, disons qu'à Alma, un chalet appartenant à M. Gaston Deschênes, situé à la baie

L'économie à la merci des caprices du Québec

TORONTO (PC) — Une éventuelle accession du Québec à l'indépendance constitue un des principaux facteurs des perspectives économiques du Canada, a déclaré lundi, M. Ralph Sultan, économiste en chef de la Banque Royale du Canada, dans un discours prononcé au cours d'une réunion organisée par le Conseil économique de l'Ontario.

De l'avis de l'orateur, on ne saurait envisager le démantèlement des structures politiques sans un démantèlement des structures économiques.

"De sorte, dit-il, qu'avec la séparation, je pense que pour un certain temps les liens commerciaux est-ouest seraient coupés et toutes les provinces en seraient négativement affectées."

Pour ce qui est des prévisions du Conseil économique de l'Ontario au sujet des perspectives d'avenir de l'Ontario, M. Sultan les trouve plutôt pessimistes.

Le conseil avait estimé que la croissance du produit provincial brut serait en deçà de la moyenne nationale.

"Nous prévoyons, a dit l'économiste de la Banque Royale, qu'en 1990 le produit provincial brut de l'Ontario s'établira à quelques \$340 milliards, en termes de dollars actuels et complet tenu de l'inflation."

En 1975, le produit provincial brut de la province s'était élevé à \$65 milliards.

Selon M. Sultan, la croissance de l'Ontario au cours des années 1975-1990 sera d'un demi pour cent plus élevée que la moyenne nationale.

En outre, il s'est inscrit en faux contre les prévisions du conseil qui estime que le taux élevé de chômage — plus de 7 p.c. pour l'Ontario

seul — se maintiendra jusqu'en 1980. M. Sultan trouve ces prévisions d'autant plus pessimistes qu'à son avis le chômage atteindra son point culminant en 1977, pour décroître graduellement jusqu'en 1985.

Un agent de sécurité se prend pour un autre

MONTREAL — Il se pourrait que la police de la GUM porte des accusations contre un membre d'une agence privée de sécurité qui se serait fait passer pour un membre de la GRC et aurait pointé un pistolet en direction de deux journalistes, en fin de semaine, devant le consulat de Cuba dans la métropole.

L'incident s'est produit samedi alors que le journaliste de la CBC Don North et le cameraman Jim Laverdière se trouvaient à proximité du consulat cubain.

Un homme portant des verres fumés s'est approché des deux hommes et s'est identifié comme étant de la Gendarmerie Royale du Canada pour ensuite leur interdire de fixer l'immeuble sur pellicule.

Les journalistes ont rétorqué qu'ils ne contrevenaient à aucune loi et ont poursuivi leur travail.

L'individu leur a alors annoncé qu'il leur ferait venir deux agents de la GRC et s'est dirigé vers une voiture pour faire un appel sur sa radio de bord. Il est par la suite revenu trouver les deux journalistes pour leur annoncer que deux agents de la GRC seraient là "dans quelques minutes" et, comme les deux journalistes continuaient toujours de filmer l'immeuble, il a sorti une arme de sa poche pour la pointer dans leur direction.

Le journaliste North a porté plainte à la police. L'agent de sécurité a été appréhendé mais, à ce jour, aucune accusation officielle n'a été portée contre lui.

Lamontagne sommé de quitter son poste

QUEBEC (PC) — M. Gilles Lamontagne doit abandonner son poste à la mairie de Québec s'il veut se porter candidat libéral dans la circonscription de Langelier en vue des élections complémentaires du 24 mai prochain.

Voilà ce qu'a soutenu son adversaire progressiste-conservateur, M. Maurice Hamel, lundi soir, lors du lancement officiel de sa campagne électorale.

"S'il refuse, a déclaré M. Hamel, la population le jugera le 24 mai prochain."

Le candidat, qui prenait la parole devant plus de cent partisans réunis dans une salle de la basse-ville de Québec, en compagnie du député progressiste-conservateur d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Jacques La-

voie, et du sénateur Martial Asselin, "son parrain électoral", a mené une charge à fond de train contre le maire Lamontagne, son adversaire libéral dont il a dénoncé "l'opportunisme", "l'arrogance" et le caractère "hautain".

M. Hamel, dont le père, Wilfrid, a déjà occupé le fauteuil de maire de la capitale dans les années 50, a reproché à M. Lamontagne d'avoir négligé les chômeurs, les personnes âgées et les ouvriers.

Il lui a en outre reproché l'état de destruction de certains arrondissements de la ville "où on ne voit que des hôtels ou des terrains de stationnement ou s'amoncellent des tas de véhicules".

Le candidat conservateur n'a pas manqué de souligner que sous l'administration du maire Lamontagne, la dette per-

capita de Québec a atteint \$1,304.

"Je ne suis peut-être pas maire de Québec, a observé M. Hamel, en tout cas, cela n'aurait pas été difficile de faire mieux que lui."

Le candidat progressiste-conservateur, un marchand âgé de 43 ans, qui se décrit lui-même comme "un petit gars du comté", s'en est pris également aux "libéraux centralisateurs".

Pour sa part, invité à nouveau à préciser son attitude à l'égard des rumeurs de son passage éventuel au Parti libéral, M. Jacques Lavoie, député d'Hochelaga-Maisonneuve élu lui-même au cours d'une élection complémentaire en 1975, a soutenu que dans toute cette affaire, il n'avait voulu que "lancer un défi" aux libéraux.

J'suis arrivé depuis le 25 AVRIL avec CHRL

Vacances 77

910 KC Roberval
10,000 watts

MIAMI BEACH
CHATEAU BY THE SEA
SUR LE BORD DE LA MER — À LA 191ème RUE

LA MER, LE SOLEIL ET LA CHALEUR SONT AVEC VOUS!
VACANCES D'ÉTÉ
À MEILLEUR PRIX QUE SUR LES PLAGES HABITUELLES
2 ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS ADMIS GRATUITEMENT
SUPPLÉMENT DE \$3.00 PAR JOUR POUR CUISINETTE

\$13.00 PAR JOUR \$15.00 (per JUILLET AU 27 AOÛT)
2 PERSONNES
DU 18 AVRIL AU 30 JUIN
\$3.00 PAR PERSONNE ADDITIONNELLE

PROPRIÉTÉ DE CANADIENS • NOUS PARLONS FRANÇAIS
VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU
RESERVEZ DIRECTEMENT / TEL. 1-305-931-8800

Démission au comité du transport en commun

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Même si un avis légal sur le terme d'office des membres du Comité intermunicipal sur le transport en commun a fait savoir au conseil municipal de Jonquière que les quatre représentants de la ville sont nommés jusqu'à la fin de leur mandat, le conseiller Jean-Marie Larouche a fait part, hier, qu'il ne se présenterait plus aux réunions.

Au départ, M. Larouche, d'un ton ferme a voulu remettre sa démission, mais le maire Francis Dufour l'a refusée, disant que cette démission avait beaucoup plus d'implication, car elle risque d'être attachée à son siège de conseiller municipal.

"Je n'assisterai plus aux réunions, a répété maintes fois M. Larouche. Je ne peux pas assister à ce comité où il n'y a qu'une issue possible à cette situation, un changement à la loi."

La décision ferme de M. Jean-Marie Larouche a semblé mettre mal à l'aise et le maire Francis Dufour et les trois autres représentants du conseil de Jonquière siégeant sur le Comité intermunicipal.

M. Yvon Dubé, qui est justement président du Comité intermunicipal sur le transport en commun, a dit que la ville déboursait tout de même \$126,000 et

qu'il fallait être présent pour surveiller les intérêts de la municipalité.

"Il ne faut pas non plus blâmer le gouvernement actuel. A date, il a accordé toutes nos demandes et la nouvelle loi est sur le feuillet de la présente session."

Pour sa part, le conseiller Eugène Bugeauld a indiqué que l'absence de M. Larouche pouvait être très significative dans certaines décisions puisque la ville serait privée d'un vote. "Dans certains cas, dans le passé, a-t-il dit, nous avons eu des votes très serrés pour faire passer ou pour bloquer certaines choses. La présence des quatre représentants de Jonquière est nécessaire."

Les autres conseillers, M. Edouard Lapierre en tête, ont blâmé la présente loi qui oblige un représentant à siéger, même contre son gré.

Et le maire Dufour, visiblement mal à l'aise, a dit à M. Larouche qu'il mettait la ville de Jonquière dans l'eau bouillante.

Un autre avis légal sera demandé concernant la décision de M. Larouche, de ne pas se présenter aux assemblées pendant que l'on relèvera les décisions antérieures prises par le conseil municipal pour demander de changer la loi.

D'ici quinze jours

L'ambulance devra être stationnée à Roberval

par Jacques Girard municipal de Roberval, ROBERVAL — Le conseil présidé par M. J.-Arthur

Important congrès à Chicoutimi

CHICOUTIMI — L'Union internationale des employés professionnels et de bureau, Conseil de l'Est du Québec, tiendra sa convention annuelle, à Chicoutimi, les 29 et 30 avril et le 1er mai.

La convention regroupera une centaine de délégués de l'Est du Canada, qui représenteront les 6,000 membres de ce syndicat affilié à la FTQ.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Léo Levasseur, président de la convention et M. Guy Barrette, président du local 399 ont fait savoir, hier, que quelque 250 membres font partie de l'Union internationale, soit ceux du local 272, de l'usine Price de Jonquière et de Kénogami; du local 278, de l'usine Price, d'Alma; du local 350, de la Domtar, de Dolbeau et du local 399, des employés de Price, à Chicoutimi.

Plusieurs invités seront présents à la convention dont M. René Corbeil, vice-président national de l'Union; M. Jacques Leboeuf, négociateur du Conseil de l'Est et Marc Boulard, représentant du local 57, de Montréal.

Les quatre présidents locaux de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau sont MM. Jean-Yves Boitrière, du local 272; Guy Barrette, du local 399; René Chiasson, du local 350 et Richard Gagné, du local 278.

Tremblay, lors de sa dernière séance, le 25 avril a donné un délai de 15 jours à la maison Laberge, ambulancier de Saint-Prime, afin qu'elle remplisse l'exigence première des administrateurs de la ville: une ambulance à Roberval et des personnes qualifiées.

Cela représente un investissement de \$18,000.

Le conseil municipal avait donné à M. Jean-Marie Laberge, son approbation, mais à huis clos.

D'ailleurs, les six chauffeurs de la station de taxi, tous détenteurs d'un permis d'identification de préposés d'ambulance, ont accepté après entente de remplacer MM. Martel et Gagné en cas d'absence.

En appartenant à une station de taxi, le service jour et nuit serait facile à assurer.

MM. Gagné et Martel ont rencontré à huis clos les membres du conseil, lesquels ont pu visiter l'ambulance et constater le sérieux des deux personnes qu'on avait au départ, il semble, mis en doute.

Rappelons que M. Pierre Gagné et M. Jean-Marc Martel se sont portés acquiesceurs d'une ambulance

qui correspond aux normes gouvernementales. M. Pierre Gagné a même ajouté que celle-ci respectait les normes qu'on exigeait en 1979.

En appartenant à une station de taxi, le service jour et nuit serait facile à assurer.

Les citoyens de Roberval sauront dans 15 jours quel service d'ambulance ils auront.

Nécessité d'un foyer d'hébergement à Chambord

CHAMBORD — Il y a dans le secteur de Chambord 170 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 10% de la population.

Voilà ce qu'a déclaré au Quotidien M. Robert Girard responsable délégué par le conseil municipal afin d'implanter un "Foyer d'hébergement pour personnes âgées", à Chambord.

Mais de continuer M. Girard, une centaine de personnes âgées, dans le secteur de Roberval, attendent leur place dans une institution spécialement consacrée au troisième âge.

Précisons qu'il existe dans le secteur de Roberval (Sainte-Hedwidge à Lac Bouchette en passant par Roberval, Chambord et Saint-François-de-Sales) 4 institutions réservées au troisième âge: ce sont le Domaine du Bon Temps et Bel Air de Roberval, le Foyer à Lac Bouchette et celui de Saint-François-de-Sales, ce dernier étant privé.

Ce sont des faits qui prouvent la nécessité d'un

dividuelles pourraient profiter d'un atelier, d'une cafétéria et d'un salon communautaire.

Retombées économiques

La construction du foyer favoriserait le secteur de Chambord: emplois, achats, services et investissements... etc.

Le foyer nécessiterait pour correspondre aux normes gouvernementales l'emploi de 5 personnes à temps plein.

Après l'accusé de réception dont nous faisait part M. Girard, il reste à espérer que la situation des personnes âgées — une priorité du gouvernement québécois — en soit encore une.

Naissance du projet

Quelle est l'origine de ce projet? L'an dernier, de dire M. Girard, l'Opération Solidarité 2 via la Chambre de commerce et l'Aéas ont inventorié les problèmes d'ordre tant économiques, humains, sociaux et culturels du secteur de Chambord. Parmi les problèmes décelés, un comité formé de dix personnes et animé par M. Robert Girard s'est penché sur l'un des maux du milieu: la situation des personnes âgées.

Problèmes multiples, d'avouer M. Girard, que nous avons découverts au cours de "notre inventaire sociologique" (recensement) dont on faisait mention plus haut. Nous en avons conclu qu'un "foyer" pouvait résoudre cette situation.

Le projet

La demande transmise à la Société d'habitation du Québec exige la construction d'une bâtisse comprenant 35 unités: 15 logements et 20 chambres individuelles qui pourraient accueillir 50 personnes.

Les logements pourraient recevoir les couples ou deux personnes (frères et sœurs) qui peuvent se suffire à eux-mêmes. Les résidents des chambres in-



CLUB ECONOMIQUE — Le responsable de l'animation à la Fédération des caisses d'entraide économique, M. André Harvey, a fait part hier, de la philosophie qui avait amené la Caisse de Jonquière à mettre sur pied, une sorte de club économique.

A Jonquière Inauguration du Club économique

JONQUIERE — Voulant davantage jouer un rôle social, tout en ne perdant pas de vue la nature économique de ses préoccupations, la Caisse d'entraide économique de Jonquière inaugure, hier, le premier des diners de sa plus récente création, un club économique de Jonquière.

Conférencier invité, l'ancien député libéral de Charlesbourg, maintenant responsable de l'animation à la Fédération des Caisses d'entraide économique M. André Harvey, a indiqué que le nouvel organisme devait éventuellement servir de table ronde au moyen duquel les plus brûlants sujets d'actualité municipale, régionale et provinciale seraient abordés.

Parmi les sujets que se propose d'aborder l'organisme, on remarque la nouvelle politique de gouvernement québécois en matière d'assurance-auto-

mobile et la politique de financement des infrastructures municipales à Jonquière.

En fait, les diners du club permettront aux membres de se familiariser avec un sujet d'actualité, en invitant des personnes-ressources pour les en informer, et ils donneront aussi l'occasion aux sociétaires de la Caisse de se rencontrer et discuter, s'il y a lieu, de projets communs.

Bien qu'il ne soit pas encore définitivement rodé, le nouveau-né de la Caisse d'entraide de Jonquière devrait permettre, a-t-on indiqué, d'élargir le rôle que joue la Caisse dans son milieu.

M. Harvey a évoqué la possibilité de la formation d'autres clubs de ce genre ailleurs dans la région comme au Québec.

Chicoutimi pose des restrictions à la construction dans la paroisse

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Trente ou quarante propriétaires de terrains dans le secteur de la paroisse de Chicoutimi pourront, dans une quinzaine de jours, obtenir leur permis de construction résidentielle, après que les modifications au règlement de zonage du secteur auront subi le processus normal de consultation publique.

Hier, en assemblée spéciale, l'administration municipale de Chicoutimi a, en effet, adopté un règlement en ce sens, règlement qui détermine les conditions de construction résidentielle dans ce secteur.

Dorénavant, en effet, les permis de construction dans la paroisse ne seront émis que:

bleau estimatif des revenus du direct perçus par la ville en raison de l'existence du Carnaval-Souvenir".

Selon ce tableau, la ville a retiré cette année \$2,257 en taxe d'amusement, \$66,600 en retour de la taxe de vente, \$1,550 en loyer, \$9,500 du Chantier du Père

Alex et \$2,773 par le biais du tournoi Bantam.

On estime en outre que Chicoutimi a pu bénéficier indirectement des quelques \$140,255 obtenus par la Corporation en subventions directes (PIL, ministère du Tourisme, commanditaires de l'extérieur).

Trente applications à l'Office de tourisme

CHICOUTIMI — Une trentaine de personnes, autant de la région qu'ailleurs au Québec, ont posé leur candidature au poste de directeur général de la nouvelle Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chicoutimi (ou Office régional du tourisme).

Dès cette semaine, le nombre de postulants sera réduit à une dizaine, et, a-t-on pu savoir hier d'un porte-parole de la Société d'aménagement industriel du Chicoutimi métropolitain, le choix définitif devrait être arrêté peu après le 3 mai, journée où chaque candidat devra se soumettre à une ultime entrevue.

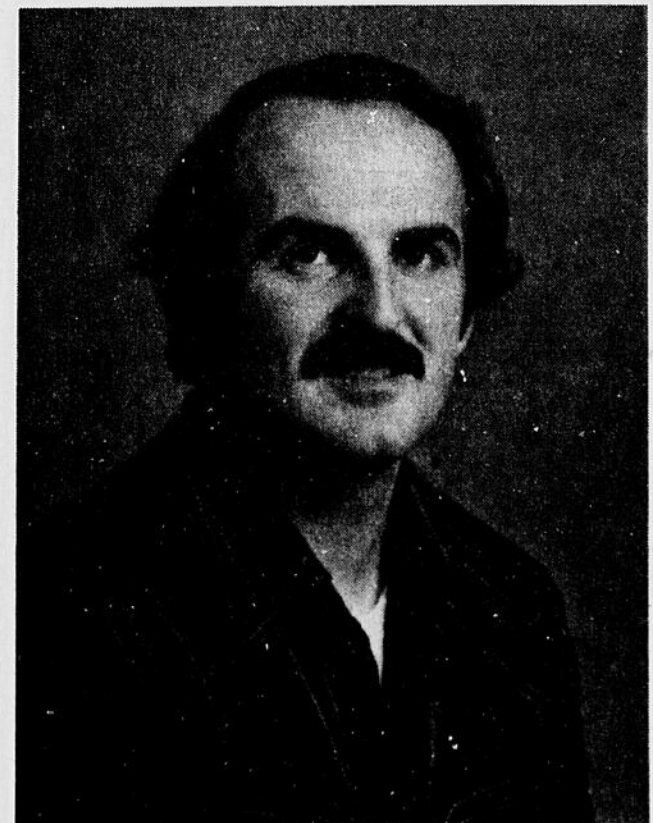
Association

Dans les milieux touristiques régionaux, on espère que la nouvelle association réussira là où les organismes précédents avaient échoué, c'est-à-dire réaliser le regroupement des forces vives du milieu touristique de la région.

Il y a quelques semaines, le ministre du Tourisme du Québec, M. Yves Duhaime, acceptait la proposition que lui soumettait l'Association des commissaires industriels de la région, laquelle proposait la création d'un office régional qui, d'une part, abordait le tourisme comme une industrie potentiellement rentable, et d'autre part, proposait un mode de représentation original des huit zones de la région.

Dernièrement, le gouvernement mettait fin au Bureau touristique régional, lequel relevait du Conseil régional de développement.

La nouvelle association sera administrée par un directeur général qui relèvera directement du conseil d'administration de l'organisme, subventionné autant par le milieu que par le gouvernement.



M. ROBERT GIRARD, responsable du comité pour implanter un Foyer d'hébergement pour personnes âgées.

Les dépôts garantis du Trust Général: c'est pour...

pour vos projets d'avenir	1 an 8%
	2 ans 8%
	3 ans 8%
pour vos besoins de demain	4 ans 8%
	5 ans 9 1/4% (annuellement)
	5 ans 9% (6 mois)
pour bientôt	5 ans 8 3/4% (mensuel)

Le Trust Général garantit ces taux de rendement sur vos dépôts. Le dépôt minimum est de \$500.

Nous avons aussi des échéances de moins de 1 an. N'hésitez pas à nous téléphoner ou à nous écrire pour obtenir plus de renseignements.

TRUST GÉNÉRAL 494, Champs Élysées, Chicoutimi - (418) 549-6490

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec. Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais sans affecter ceux déjà consentis.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les Québécois veulent être de véritables partenaires

Depuis que les Québécois ont élu un gouvernement provincial qui promet de créer un nouveau pays à même le Canada, les journaux anglophones les plus influents ne manquent pas une occasion d'affirmer que la séparation aurait des conséquences économiques désastreuses pour la Belle Province.

Financial Post, de Toronto, l'hebdomadaire spécialisé le mieux coté des hommes d'affaires canadiens, ne fait pas exception à la règle. Au début de l'année 1977, le Post, une filiale de Maclean-Hunter, publiait l'un de ces textes destinés de toute évidence à faire comprendre aux Québécois que leur départ éventuel de la Confédération canadienne contribuerait à éliminer des dizaines de milliers d'emplois intéressants dans le secteur public. Il s'agissait ni plus ni moins que l'un des nombreux messages de détresse émanant des centres de décision des provinces anglaises et conviant les Québécois francophones épris de séparatisme, à se raviser, pour éviter le pire.

C'est ainsi que le journal prenait un malin plaisir à rappeler qu'advenant la séparation du Québec, Air Canada, qui "donne 8,000 emplois dans la province", devrait fermer son siège social de Montréal. Toujours selon le Post, le Canadien National, qui est la deuxième plus importante société commerciale

de la Couronne au Québec, en ce qui a trait au nombre d'emplois, (6,000 Québécois trouvent leur gagne-pain dans les chemins de fer nationaux), transporterait également ses quartiers généraux à l'extérieur de la nouvelle nation indépendante.

La proclamation de l'indépendance du Québec signifierait le chômage pour les 4,000 salariés de la société Radio-Canada au Québec, exception faite, peut-être, d'un correspondant que l'entreprise d'Ottawa aura à son service dans le nouveau pays... Se retrouveront dans la même situation, les quelque 1,000 travailleurs de l'Office National du Film (ONF), les 800 fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, etc. Et puis, il y a les milliers de citoyens au service des divers ministères fédéraux établis au Québec, qui perdront également leur occupation, si la province devient pays...

Ainsi, d'après la teneur de l'article du Post, la fin de la Confédération canadienne marquerait probablement l'interruption d'une époque profitable pour le Québec, province littéralement "gâtée" par les nombreux emplois disponibles dans les entreprises de juridiction fédérale. Bref, aussi bien dire que le Québec a toujours reçu des traitements de faveur comme région canadienne, au chapitre des emplois as-

sociés au fédéralisme...

"Vivre ensemble"; une imposante étude des disparités régionales que vient tout juste de déposer le Conseil économique du Canada, prouve cependant chiffres récents à l'appui, que la répartition des emplois fédéraux défavorise nettement le Québec. "En 1974-75, la masse salariale pour l'administration générale et les Forces armées se situait à plus de \$4 milliards, sans compter \$1,6 milliard représentant les salaires et traitements des employés des sociétés fédérales de la Couronne. Les traitements et salaires de l'administration générale et des militaires dans les provinces de l'Atlantique — notamment en Nouvelle-Ecosse et en Ontario dépassent de beaucoup la moyenne de \$185 par habitant pour l'ensemble des provinces. La masse salariale fédérale au Manitoba dépasse tout juste la moyenne, tandis qu'elle lui est inférieure de 11 et de 8 pour cent en Alberta et en Colombie-Britannique respectivement. En Saskatchewan et à Terre-Neuve, elle se situe au-dessous de la moyenne, à 26 et 30 pour cent respectivement, mais c'est au Québec qu'elle est la plus faible, soit 45 pour cent au-dessous de la moyenne."

Toujours d'après les chiffres valables pour 1974-75, Québec est la province qui retire le moins par habitant,

des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral (\$102) et de son administration générale (\$85). De plus, Ottawa dépense plus d'argent qu'au Québec pour les Forces armées, dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve. Dans cette dernière province, le per capita pour la défense se chiffre en effet par \$16, par rapport à \$17 au Québec!

Si les salaires et les traitements fédéraux étaient répartis au prorata de la population de chaque province, le Québec aurait retiré, uniquement pour 1974-75, \$509 millions de plus, et la part de l'Ontario, province disposant déjà des plus fortes structures industrielles, aurait été réduite d'environ \$429 millions!

Tout compte fait, par rapport à une répartition égale, Québec a connu en 1974-75, un déficit de \$115 par habitant, comparativement à un surplus de \$74 en Ontario, au chapitre des traitements et salaires fédéraux. On peut donc qualifier de très injuste pour les Québécois la redistribution des emplois fédéraux. C'est l'une des causes des disparités affligeant le Québec et ses régions, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et qui en fait un partenaire pauvre et mécontent de la Confédération canadienne.

Gabriel BERBERI

PAROLE AUX LECTEURS

Le MTC d'Alma appuie les grévistes de Price

Les conflits de travail sont monnaie courante par les temps qui courent. Notre milieu est particulièrement touché puisque le secteur industriel de notre ville subit son deuxième conflit majeur en moins d'un an. Après le long arrêt de travail de 5 mois et demi des 900 travailleurs de l'aluminium d'Alma l'an dernier, c'est maintenant au tour des 800 travailleurs du papier de l'usine d'Abitibi-Price de se trouver sur le pavé et ce, depuis le 16 mars dernier.

Ces conflits ne laissent personne indifférent puisque outre les travailleurs directement concernés et leurs familles, toute la population s'en trouve plus ou moins affectée. Alors chacun se demande ce qui s'est réellement passé, jusqu'à quand cela va durer, quand et comment cela va finir, qu'est-ce qu'on pourrait bien faire? Autant de questions qui ne trouvent guère de réponses simples et faciles. Tous souhaitent cependant qu'un règlement intervienne au plus tôt et que le travail reprenne; les travailleurs les premiers, mais pas à n'importe quel prix.

Bien que les deux conflits mentionnés aient plusieurs points en commun et qu'il serait intéressant d'y établir un certain parallèle, nous nous limiterons à celui d'Abitibi-Price. En effet, nous estimons préférable de ne pas remuer les cendres encore chaudes du conflit de l'Alcan, ce qui aurait pour effet de raviver des souvenirs déjà trop amers.

La plupart de ceux qui ne sont pas directement impliqués dans le conflit ont préféré garder pour le moment un silence prudent ou diplomatique, bien conscients de la complexité de la situation, de leur ignorance de plusieurs aspects importants du conflit et des conséquences d'une prise de position trop hâtive.

Certains par contre y vont de commentaires prudents et nuancés, manifestant clairement une ouverture d'esprit pour de plus amples informations et une disponibilité pour aider.

Quelques-uns, cependant, dissimulant mal leurs véritables motifs intéressés ou faisant preuve d'une ignorance ou d'une naïveté in-

concevables, jugent le conflit et se prononcent avec une facilité déconcertante.

Pour eux le conflit est bien simple. Les travailleurs se sont ni plus ni moins comportés comme des enfants gâtés qui se mettent à bouder à la moindre frustration ou comme des moutons qui se sont laissés influencer par de mauvais bergers, leurs chefs syndicaux retors, ambitieux et fauteurs de trouble. Qu'ils rentrent donc au plus vite au bercail, qu'ils soumettent leur grief au juge et tout sera réglé. Pourquoi tant en faire pour si peu?

Pour nous, ces propos sont des plus injurieux et des plus méprisants pour les travailleurs. Qu'on les considère comme "des irresponsables et des imbéciles" et leurs chefs syndicaux comme des exploités ambitieux, cela nous choque et nous blesse profondément et nous protestons de toutes nos forces.

Depuis, quand ces propos sont proférés par des hommes d'affaires, professionnels et éditorialistes dont l'enseignement est reconnue et qui sont toujours montrés incapables de considérer les travailleurs autrement que comme "une main-d'œuvre" ou des êtres juridiques, ou simplement des consommateurs, cela ne nous surprend guère. Mais quand ils sont repris presque textuellement par un pasteur de paroisse, cela nous fait encore plus mal puisque la colère que nous ressentions fait place à une profonde déception. En effet, c'est de la part de ces personnes surtout que nous attendions plus de compréhension et de sympathie pour les aspects, autres que les "gros sous" et la loi, en cause dans le conflit, comme le respect et la dignité des travailleurs, leur droit d'association, leur solidarité, leur santé, leur responsabilité dans l'usine, etc., etc. Or, il n'en est pas question et c'est là la cause de notre grande déception. Comme travailleurs chrétiens, nous ne pouvons pas nous taire! Il nous apparaît important de démontrer que le conflit chez Abitibi-Price d'Alma est beaucoup plus qu'une crise momentanée d'enfants gâtés mais bien un drame humain et social qui

dure depuis au-delà d'un an.

Premièrement, la suspension indéfinie de Fernand Gagnon, commuée par la suite en suspension de trois jours, ne peut être considérée comme un simple fait isolé... C'est la dernière d'une série de tracasseries qui sont venues perturber le climat des relations patronales-ouvrières chez Price depuis un an.

Elle est survenue à un moment où l'exaspération était à son comble. Nous aurions aimé les commenter mais, le temps et l'espace nous manquant, nous nous contenterons de les énumérer, laissant au lecteur le soin d'en imaginer les conséquences sur la vie quotidienne du travailleur en usine. La vente des intérêts de Price à Abitibi-Price à la fin de 1975; l'arrêt des travaux de rénovation de \$19 millions entrepris quelques mois plus tôt; la détérioration constante de l'usine due à la négligence à l'entretenir; ce qui a eu pour conséquence des conditions de travail plus insalubres et plus dangereuses; l'éclatement en janvier dernier d'un immense réservoir de "stock"; par une chance inouïe, personne n'a été tué ou blessé; des négociations qui piétinent depuis avril 76, date de l'expiration du précédent contrat de travail. L'accumulation de nombreux griefs, etc.

Deuxièmement, M. Fernand Gagnon en plus d'être un bon travailleur, (même si on a essayé de ternir sa réputation) est aussi un véritable symbole syndical. Vice-président actuel du syndicat, c'est un président militant hors-pair qui a fait beaucoup pour améliorer les conditions de travail de Price. En le touchant, c'est tout le syndicat qu'on atteignait, c'est la solidarité qui était frappée, ce sont tous les travailleurs... Voilà pourquoi la procédure légale habituelle ne pouvait suffire, voilà pourquoi la tentative de négociation immédiate et directe a été préférée à l'interminable procédure de grief.

Troisièmement, les travailleurs, ne l'oublions pas, sont les premiers et les plus durement touchés par un arrêt de travail et ils le savent; ils perdent tous leurs revenus, ils doivent faire face à un milieu ou une opinion publique souvent

hostile, ils doivent soutenir difficilement le moral, etc. S'ils acceptent de subir ces conséquences pénibles, c'est qu'ils croient avoir des valeurs supérieures à sauvegarder. Dans le cas qui nous occupe, c'est le moral à maintenir, la solidarité et le droit d'association à conserver, une question de vie ou de mort. Prétendre que les travailleurs se lancent tête première dans un conflit sans réfléchir aux conséquences de leur geste est une aberration.

Enfin, disons un mot de l'engagement chrétien. Pour nous, il ne fait pas de doute que le royaume de Dieu se trouve dans la vie. Le milieu de travail est un endroit où s'accomplit une tranche importante de cette vie, le travail. La justice, le partage, l'amitié, la fraternité, l'amour de Dieu et du prochain, proclamés, chantés, prêchés et célébrés par la communauté chrétienne réunie le dimanche "doivent se vivre en bonne partie dans le milieu de travail". Ceux qui s'évertuent à unir les travailleurs, à développer chez eux la solidarité et la fraternité afin de lutter ensemble pour une plus grande justice, et un plus grand respect de leurs droits, de meilleures conditions de travail, une meilleure santé, etc., travaillent dans ce sens-là. Parfois, ils accomplissent leur tâche dans des situations difficiles, dans un climat pénible de luttes et de conflits, à coups de grands sacrifices. Parfois même les cadres de la stricte légalité ne permettent malheureusement pas d'espérer réussir. Les gars de Price se trouvent dans ce dilemme. Aussi, le seul critère de la conformité à la loi ne peut être utilisé pour juger leurs actes. Il faut voir plus loin.

Pour nous, faire oeuvre d'Eglise, c'est stimuler, soutenir et encourager ceux qui sont engagés au service de leurs confrères travailleurs, surtout dans des situations difficiles. Nous tenons à affirmer notre solidarité et notre appui aux gars de Price et à leurs chefs syndicaux.

Le Mouvement des travailleurs chrétiens, (Conseil du secteur d'Alma), par: Raymonde-T. Harvey, secrétaire, 400 ouest, rue Harvey, Alma. Le 25 avril 1977.



Les médecins ne guérissent pas tous

"Un crime qui attire le plus de malédictions sur un pays, est l'oppression de la veuve et des gens sans défense." Cet oracle connu depuis longtemps demeure toujours réel dans son objectif et me favorise de critérium, sur lequel s'appuie ma capacité d'aimer. Attentive au besoin d'autrui, mon coeur m'apprend que les bras ouverts sur la société constituent l'unique condition pour vivre vraiment notre vie d'homme. "Les bras refermés sur soi-même, c'est mourir", dit Martin Gray.

D'après l'article du docteur Lise Fortier, paru dans la revue L'Actualité et intitulé: "Les maladies de la médecine", le faible n'a pas beaucoup de chance de survivre. On se croirait dans un cauchemar.

Considérant l'authenticité de la réalité de la vie, on ne peut admettre le côté fictif qui surgit dans les événements. Pour moi, la plus grande maladie de la médecine serait une "congestion cérébrale": "Oh! ce que je dis là..." Mais, aussi, pourquoi toutes ces pensées qui roulent dans mon esprit? Telle cette réponse d'un médecin à son oncle, lorsque celui-ci mettait en évidence la valeur d'une bonne nutrition, pour le maintien de la santé, spontanément, son neveu lui répondit: "Qu'il ne fallait pas que ces connaissances circulent;

avec quoi vivrions-nous si nous n'avions plus de maladies?"

Cet individu, qui tenait son neveu en "haute estime", arrêta son procès de canonisation. Le blâme de tel autre médecin jeté à sa patiente, pour avoir guéri une bronchite asthmatique, par des procédés naturels, ne témoigne pas moins de non-sens; surtout, par sa recommandation de taire cette expérience; comme si sa profession le situait en autorité sur tout ce qui concerne l'amélioration de l'individu; alors, selon eux, nous serions tous obligés de nous rendre malades, pour louer l'habileté des chirurgiens à nous extraire un paquet de pourriture avec une partie du corps. Il y a longtemps que des préjugés de ce genre existent dans la médecine; aussi, leur manque de fidélité dans les petites choses, petites que par apparence, les font tomber facilement dans des plus grandes... Et combien est plus dense, de nos jours, l'obscurité dans cette matière traitée. On compte le docteur Lise Fortier, comme la personne la mieux qualifiée pour rejoindre les préoccupations fondamentales de la société, lorsque celle-ci lutte contre la vie. Quel produit a-t-elle apporté à la société par son enseignement de planification des familles sous des formes malhonnêtes? Cet enseignement n'a servi qu'à détruire

"l'Amour". Car l'Amour s'entretient par l'oubli de soi" pour l'autre.

L'intérêt que le docteur Lise Fortier témoigne à la société n'est-il pas un intérêt factice qui entraîne le peuple dans le noir paganisme, en engendrant la souffrance, aux couleurs sanguines, des plus variées: avortement, polygamie, divorce, délinquance, etc.?

Le Dr Lise Fortier veut que les femmes aient le contrôle de leur propre corps: "Dieu aussi le veut" puisqu'il a laissé la liberté à l'homme de choisir entre le bien et le mal. N'empêche qu'aucun de nous permet à l'autre le suicide: contrôler son corps c'est le soumettre à l'âme en respectant sa vie et celle de l'autre; car le désordre n'engendre que des maux. Quand donc sortirai-je de mon cauchemar?

Le Dr Lise Fortier ose avancer l'idée que nous vivons dans un monde surpeuplé... Elle est donc bien hospitalière pour les gens éloignés, puisque le Canada peut faire vivre, des milliers de fois, la population actuelle. Notre temps occupé à la construction ne laisserait aucune place à la débauche... Une sobriété de vie éliminerait la maladie et permettrait d'engendrer des enfants tout à fait normaux, remplis de vigueur qui, dans un commun accord, traverseraient joyeu-

sement le chaos qui nous sépare de la parousie... Oh! l'espérance que mon désir portera écho, dans chacun de mes contemporains, me fait sortir de mon cauchemar et dispose mon âme à entonner de nouvelles louanges d'action de grâce au Seigneur.

On m'a demandé ce que je pensais du Dr Lise Fortier. D'après son article paru en avril, sur le magazine des Québécois "Actualité", je pense que Lise est une personne bien intentionnée, cheminant sur le chemin de Damas. Et toi Lise, que dis-tu de moi?

Je ne suis qu'une simple pauvre; mais qui, cependant, applique toute son intelligence et les facultés de son coeur à faire le vide en soi, de manière à livrer passage au Christ; puisse-t-il ce "Jésus" atteindre, "Lise", par ce présent écrit, en ouvrant bien grandes les oreilles de ton coeur, pour te faire entendre sa plainte: "Lise, Lise" pourquoi me persécutes-tu? "Plainte" irrésistible! A l'instar de Saint-Paul, tu deviendras capable d'engager ta vie pour la cause du Bien, tout particulièrement, capable de lutter contre les méthodes malhonnêtes de planification des familles et surtout contre l'avortement.

Jeanne Desbiens, 376, rue Price, Chicoutimi. Le 22 avril 1977.

Du 3 au 6 mai: Conserv-Action

Grand nettoyage et dépollution

par Denise Pelletier

JONQUIERE — Expo Conserv-Action: tel est le titre donné par le personnel et les étudiants de la polyvalente d'Arvida à la semaine du 3 au 6 mai, où tout sera mis en oeuvre pour que les grands thèmes de conservation, de dépollution et de protection de l'environnement s'inscrivent non seulement dans les intentions, figurent non seulement à titre de vœux pieux, mais deviennent les moteurs d'une action de "grand nettoyage".

Il s'agit d'un projet de grande envergure, qui

comprendra principalement trois sortes d'activités: une exposition sous forme de kiosques, des colloques, et finalement, des actions concrètes. Bon nombre d'organismes du milieu, déjà engagés dans la cause de la protection de l'environnement, participeront à ce projet, comme les AFEAS, les clubs 4-H, la Société horticole, ainsi que le comité de parents de la polyvalente et l'Association des citoyens de Jonquière.

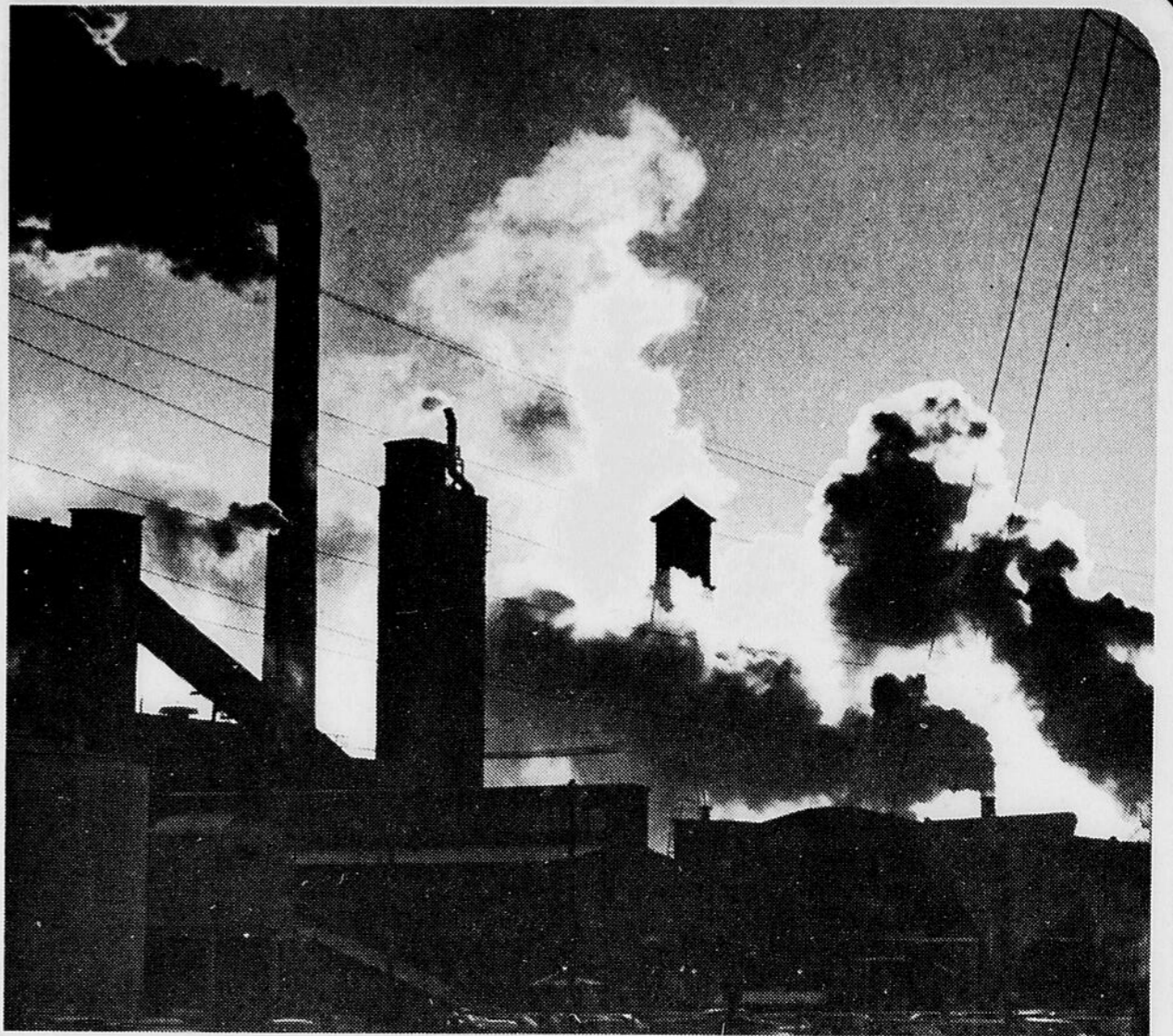
Actions concrètes

Les journées de jeudi et vendredi seront des



POLLUTION — L'insouciance de chacun est responsable de la pollution de la nature, tel le cas flagrant montré ici. Conserv-Action rappelle à tous et à cha-

acun qu'il existe une responsabilité personnelle et un devoir de civisme à remplir en tout temps afin de protéger l'environnement.



DEPOLLUTION — Le personnel et les étudiants de la polyvalente d'Arvida seront impliqués dans l'Expo Conserv-Action, du 3 au 6 mai prochain. On pourra

étudier, et chercher les moyens de combattre des phénomènes comme celui-ci, dans la ville la plus polluée de la région...

journées d'action, au cours desquelles les étudiants pourront participer à des projets concernant la lutte pour un environnement sain. Parmi ces projets, on peut mentionner: un rallye-forêt à Falardeau, un rajustement des locaux où les étudiants se rassemblent dans leurs temps libres, une "opération-râteaux", (nettoyage de la cour de l'école par les étudiants), une "opération-fleurie" (fleurer la polyvalente, à l'intérieur comme à l'extérieur).

D'autres projets viendront s'ajouter à cela, comme un projet "micro-climat", en collaboration avec la base de Bagotville, un projet-ornithologie, probablement sous forme d'excursion, une opération "grand-ménage", où des étudiants assureront eux-mêmes le nettoyage de leurs locaux de travail. Finalement, une grande "opération-vidanges" consistera à faire accumuler au même endroit tous les déchets accumulés en une semaine par les 2.000 usagers de la polyvalente, dans le but de faire constater à tous l'étendue du gaspillage.

L'exposition

Des kiosques seront montés à l'Agora (ancien

gymnase), par des organismes du milieu. L'exposition se veut un résumé en même temps qu'un exposé des problèmes causés à notre milieu par la pollution, de même que des efforts qui sont déjà consentis pour la combattre. Le grand public sera invité à visiter l'exposition.

Les colloques

Au nombre de cinq, ces colloques se proposent de faire réfléchir les étudiants et le public sur la nécessité de faire évoluer "notre société de consommation éfrénée vers une société de conservation". Les thèmes seront: la qualité de la vie en milieu scolaire, la nécessité de protéger la forêt, la pollution dans la ville, et le respect de la vie.

Mentionnons enfin que le thème central de l'Expo Conserv-Action sera "conserver pour conserver", et que le slogan principal se lit: "J'ai le vert... TIGEE!"

AU PALAIS DE JUSTICE

A Chicoutimi

Le réaménagement du Palais de Justice débute sous peu

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, devrait annoncer, d'ici quelques jours, des travaux de plus de \$100.000, pour le réaménagement du Palais de Justice de Chicoutimi, projet qui traînait en longueur, depuis quelques années sous l'ancien régime.

En effet, le protonotaire et directeur régional des greffes, M. Jean-Claude Basque, a signalé que les travaux débuteront cette semaine et que le contrat a été accordé à la firme Simon Gravel.

Sévérité pour un chauffeur en boisson

CHICOUTIMI — Les neuf morts accidentelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au cours des derniers jours, ont déjà eu leur répercussion hier en Cour criminelle. Le juge Lucien Larouche a en effet imposé une sentence exemplaire à un conducteur qui a été arrêté au volant de son automobile, alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Comme le prévenu avait déjà une autre accusation similaire sur le rôle, il a écopé d'une amende de \$500.

En plus, le juge Larouche a eu de la réticence à accorder un délai de trois mois que réclamait, au nom de son client, Me Claude Beaulieu, de l'Aide juridique.

Enquête préliminaire

L'enquête préliminaire de Régis Verreault, un individu de Chicoutimi, accusé d'avoir volé des pièces d'automobile pour \$2.345, chez P & L. Auto Parts, s'instruira le 12 mai prochain.

Le prévenu a choisi un juge seul à la demande de Me André Truchon.

Un reliquat du carnaval

Un individu qui avait fait du tapage au restaurant l'Escale, de l'Anse-Saint-Jean, au cours du dernier carnaval, a écopé d'une amende de \$25.

Il faut dire que le prévenu a expliqué au juge que son tapage avait consisté à donner trois coups de poing, sur le comptoir.

Drogue

Le juge Lucien Larouche a imposé une amende de \$100 à un jeune homme de Jonquière, qui a été trouvé en possession de 6,5 grammes de haschisch.

Me Robert Gauthier avait réclamé cette amende. Par ailleurs, une danseuse à gogo, de Jonquière, a nié sa culpabilité d'avoir eu en sa possession 3,5 grammes de haschisch et 122 capsules de phemecyclidine.

Son avocat, Me Louis-Charles Fournier, a demandé la remise au 26 mai prochain.

Les travaux, qui sont d'une extrême urgence, permettront au rez-de-chaussée le réaménagement d'une salle de Cour avec un bureau pour un juge, de même qu'une salle d'entrevues.

Au premier étage, la greffe sera réorganisée au complet et même agrandie par l'intérieur.

A l'étage des Cours, au deuxième étage, il y aura l'aménagement d'une salle pour les jurés, qui sera également une salle polyvalente lorsqu'il n'y aura pas d'assises, ce qui permettra aux régies d'y siéger.

Également, la salle des pas perdus aura un aménagement paysagé de façon à asseoir 120 personnes et l'on retrouvera même des fleurs et des plantes.

Le vestiaire des avocats subira d'importantes transformations puisqu'il y aura une pièce attenante pour les interrogatoires des témoins.

Enfin, une cellule de transition ou encore, si on aime mieux une cellule à sécurité maximum sera construite.

Le Barreau du Saguenay, sous la présidence de Me François Lamarre, avait fait de nombreuses démarches cette année, pour obtenir le réaménagement du Palais de Justice de Chicoutimi.

D'ailleurs, Me Jean-Jacques Turcotte, lors de son année de bâtonnat, s'était rendu à Québec, à plusieurs reprises. Même si les plans avaient été effectués, on n'avait pas réussi, sous le règne libéral, à faire débloquer les crédits pour le Palais de Justice de Chicoutimi.

Il était prévu que l'accession du député de Chicoutimi au ministère de la Justice débloquerait les crédits nécessaires pour le réaménagement du Palais de Justice, édifice construit au cours des années 50, qui n'était plus adéquat, si on considère que le district judiciaire de Chicoutimi est le quatrième en importance au Québec.

Il est fort probable que prochainement le ministre Bédard soit en mesure d'annoncer certains travaux au Palais de Justice de Roberval mais il n'est pas question de construire un nouveau Palais de Justice puisque dans certains districts judiciaires, les édifices sont encore plus vétustes et il y en a qui n'ont pas de Palais de Justice.

LES EXTRA-TERRESTRES M'ONT EMMENE SUR LEUR PLANETE CLAUDE VORILHON "RAEL"

VOUS RACONTERA LE FANTASTIQUE VOYAGE
QU'IL A EFFECTUE LE 7 OCTOBRE 1975 ET REVELERA
LE 2e MESSAGE QU'ILS LUI ONT DONNE.
UN MESSAGE DONT VOUS DEVEZ PRENDRE CONNAISSANCE

AUDITORIUM LAFONTAINE
CHICOUTIMI
LE 28 AVRIL, A 8H00 P.M.

IL DEDICERA SES LIVRES A LA FIN DE LA CONFERENCE

Lorsque vous vivez d'un revenu fixe, vous devez compter vos sous.



Mais chez nous, même les sous vont plus loin.

Renseignez-vous au sujet du Trust Royal "60", un club privé réservé à tous les 60 ans et plus qui veulent profiter de nos services financiers.

Il vous réserve un taux d'intérêt plus élevé sur vos épargnes: un quart pour cent plus élevé que l'intérêt sur nos Comptes d'épargne "vedette".

Il vous donne droit aussi à un quart pour cent de plus d'intérêt sur vos Certificats de revenu mensuel garanti, un mode d'épargne qui vous verse l'intérêt tous les mois. Il a été conçu pour ceux qui veulent ajouter à leur revenu mensuel sans toucher à leur capital.

Le Trust Royal "60" vous permet aussi de tirer tous vos chèques personnels, sans frais. Et sans limite. Il suffit d'avoir un compte de chèques.

Vous pouvez acheter des chèques de voyage, payer vos factures de services publics (sauf en C.B.) et faire des dépôts

par la poste... toujours sans frais.

Nous pouvons aussi vous aider à régler vos problèmes de succession. Et à préparer votre testament.

Voilà un peu comment nous vous en offrons plus pour votre argent. Notre gamme de services financiers s'étend du plus simple compte d'épargne jusqu'à la gestion la plus complète d'un portefeuille d'investissements.

Passez donc nous voir. Nous avons un tas de choses à vous montrer.

Le Trust Royal 
vous en offre plus pour votre argent.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

ASSURANCE-AUTOMOBILE

Ceci pour rappeler à toutes les personnes intéressées qu'elles peuvent, jusqu'au 29 avril, se procurer le mémoire sur la réforme de l'assurance-automobile, en s'adressant à l'Office de la protection du consommateur, 189, rue Saint-Dominique, Jonquière (547-5741) ou au bureau de Communication-Québec, 50, boul. Harvey est, Jonquière (547-3696). Les personnes résidant dans des localités éloignées peuvent signaler, sans frais, le numéro suivant: Zénith 2-6770.

Toute personne désirant s'inscrire aux audiences publiques qui seront tenues sur cette question, le 3 mai, en présence du ministre Lise Payette, devra remplir, avant le 29 avril, une formule qu'elle obtiendra également à l'Office de la protection du consommateur. En deux pages, elle devra soumettre les motifs de son intervention aux audiences. Les groupes qui recevront le mémoire d'office, s'ils veulent intervenir aux audiences, devront aussi justifier leur participation. Si leurs commentaires excèdent 50 pages, une synthèse leur sera demandée. Les audiences auront donc lieu le 3 mai, à l'hôtel de ville du secteur d'Arvida.

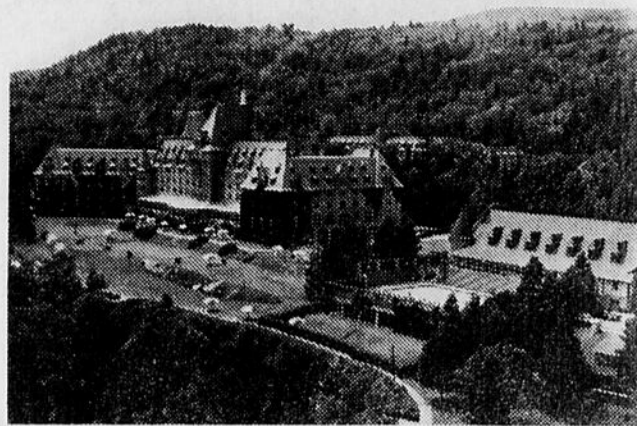
POUR MISS WESTERN

La corporation du Festival western a confié, cette année, à un comité présidé par Mme Carole Desgagné-Dufour, le soin de dénicher trois gentilles demoiselles qui se feront la lutte pour le titre de Miss Western à l'occasion d'un tirage au sort qui aura lieu le vendredi, 15 juillet, à la grange western. Pour être éligibles à ce concours, les candidates doivent avoir 18 ans et plus et être disponibles pour la représentation avant et après l'événement. Le choix des trois duchesses aura lieu vers la mi-mai et les jeunes filles intéressées sont priées de s'adresser soit auprès de Mme Dufour ou en communiquant au bureau permanent du festival.

LES COMEDIENNES REGRESSENT

Selon l'enjouée Shirley MacLaine, les femmes perdent progressivement du terrain au cinéma américain

depuis le mouvement de libération de la femme des années 50. "Avant cette période, nous avions Ingrid Bergman, Bette Davis, Joan Crawford et bien d'autres. C'est vraiment un étrange paradoxe: il n'y a plus de grands rôles pour les actrices et il n'y a plus d'interprètes pour les jouer! L'importance de la femme a décliné au cinéma pendant qu'elle augmentait dans la société." Une seule exception: Barbra Streisand, dont nous reproduisons la photo.



DES EXIGENCES DE \$1,250,000

Des travaux estimés à \$1,250,000 seront exécutés au cours de l'exercice financier 1977-78 au Manoir Richelieu à La Malbaie dans le comté de Charlevoix. Ces travaux ont été rendus nécessaires pour répondre aux exigences des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre, de l'Environnement ainsi que du service de l'hôtellerie du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche notamment en matière de sécurité et de salubrité.

Le Manoir Richelieu a été acheté par le gouvernement du Québec en 1976. Certains changements urgents s'imposaient avant le début de la saison touristique 1977. L'hôtel avait rouvert ses portes en 1976 et avait connu une affluente sans précédent. Un nouveau stationnement sera construit cette année et divers travaux de mécanique, de plomberie et d'électricité seront exécutés; de plus, les cuisines seront complètement rénovées.



UN TRAVAIL DE COLLABORATION

Le gérant de la Caisse populaire de Kénogami, M. Gilles Deschesnes, qui a décroché en fin de semaine le trophée François-Laroche, attribue cet honneur au travail de collaboration entre la caisse, la Commission scolaire des Deux-Rives et les parents des étudiants de Kénogami. Rappelons que ce trophée est décerné à la caisse qui a obtenu le plus de succès au niveau des épargnes scolaires. La Caisse populaire de Kénogami dessert quatre écoles élémentaires qui représentent environ 1,200 élèves, lesquels sont tous membres de leur caisse scolaire. Une moyenne de 100% qu'il faut bien un trophée...

DUCHESSES DU FESTIVAL

C'est aujourd'hui que le comité de sélection des duchesses du Festival du bleu de Mistassini se réunit pour procéder au choix des quatre duchesses 1977 qui se feront la lutte pour l'obtention du titre de Reine de cette manifestation populaire. La présidente du comité de sélection, Mme Michèle Roberge, nous indiquait, hier matin, qu'elle attendait encore quelques candidatures au cours de cette journée de lundi, date limite des inscriptions. Rappelons que la reine du Festival du bleu, l'an dernier, était Mlle Thérèse Chiquette.

LE FAISAN

La corporation du Festival du faisan de Saint-Stanislas connaît déjà beaucoup d'activités même si cette manifestation, à propos la cinquième cette année, se tiendra au mois d'octobre prochain. En effet, on apprend qu'une somme de \$25,500 obtenue dans le cadre du programme des Initiatives locales servira à réaménager la grange et le terrain de chasse. D'autre part, la corporation vient d'annoncer que la Tour du Roi sera reconstruite complètement pour agrémenter la chasse gardée. Dans un autre ordre d'idées, les promoteurs de ce festival attendent une réponse du gouvernement fédéral à leur demande de subvention de \$30,000 dans le cadre de Canada-Travail, pour expérimenter l'élevage de 1,200 faisans en volière. Rappelons que le président du festival est M. Raymond Rousseau.

GODEFROI DE BOUILLON

Parce qu'il aime la marche et surtout la nature, Maxime Kanter, 68 ans, un ancien ébéniste de Mantes-la-Jolie, où il habite, a entrepris de rallier Jérusalem à pied.

Un sac de neuf kilos sur le dos, il s'est mis en route le 2 avril et compte couvrir les 3,500 km en 18 mois, via l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Turquie.

"En quelque sorte le chemin emprunté par Godefroi de Bouillon, lors de la première croisade."



GAGNANT DU VOYAGE

Lors de son programme de lancement, LOTOMATIQUE offrait en prime à ses abonnés de la première heure, un voyage tous frais payés à Hawaii, Rome ou Paris, d'une valeur de \$6,000.

C'est M. Jean-Charles Paradis, de Loretteville, que le sort a favorisé. Il recevait dernièrement, des mains de monsieur Léo Haines, responsable des ventes de LOTOMATIQUE, un chèque symbolique, alors que monsieur Jean-Paul Jacques, responsable des opérations, assistait à la présentation. LOTOMATIQUE est un système mis de l'avant par LOTO-QUEBEC, qui permet en quelque sorte de s'abonner à l'un ou l'autre des programmes de la LOTO.

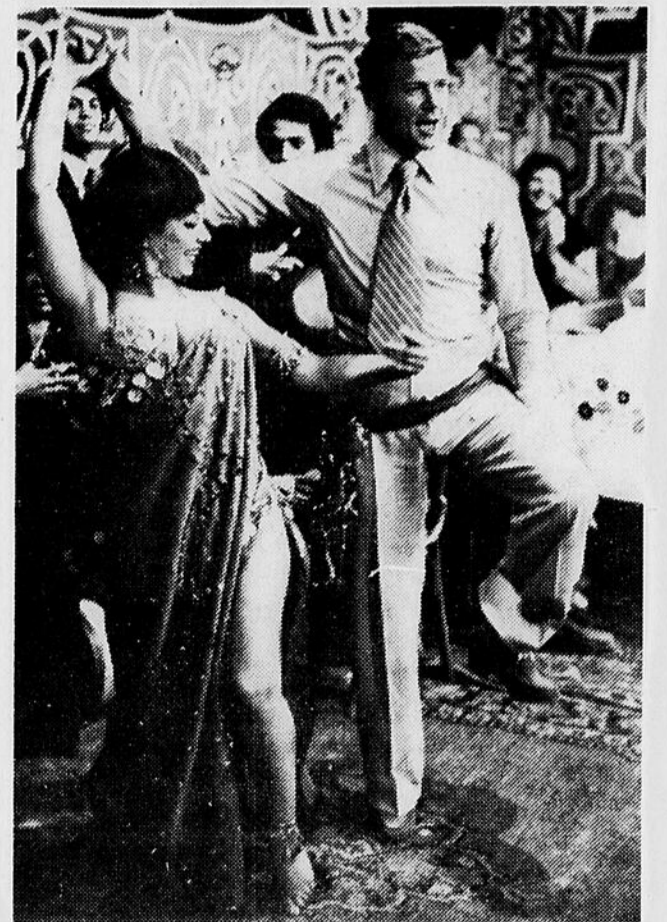
LA PECHE-MARCHE-CAMPING

Les réservations pour l'activité Pêche-marche-camping se feront à partir du samedi, 30 avril 1977, à 9h00, en téléphonant au bureau des réservations du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, et le numéro de téléphone à composer est: 1-800-462-5349. Cette activité peut accommoder 306 usagers en même temps, qui se répartissent dans le parc du Mont-Tremblant, dans la réserve Saint-Maurice et dans le parc des Laurentides. Il en coûte un forfait de \$20.00 pour deux jours et \$30.00 pour trois jours pour un groupe maximum de trois personnes. Ce prix, comprend les droits d'accès à la pêche, un emplacement de camping rustique pour un ou deux couchers, l'usage d'une embarcation et la taxe provinciale.



NOMINATIONS

M. Jean-Louis Lemay (photo de gauche), occupera le poste de directeur de la division Énergie électrique de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée à Jonquière à compter du 1er mai prochain. Il remplacera ainsi M. Claude Aubin (photo de droite) qui assumera la fonction de secrétaire d'Aluminium du Canada Ltée, à Montréal. C'est ce que viennent d'annoncer MM. J.T. Madill et D.M. Culver, respectivement directeur de la division énergie et services de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée à Montréal et président d'Aluminium du Canada Ltée.



JAMES BOND SURPREND

Dans une des scènes tournées récemment, le nouveau James Bond, Roger Moore, a dû exécuter la danse du ventre. Même s'il a confondu la gigue écossaise avec la danse du ventre, le producteur a trouvé son improvisation tellement originale et vivante qu'il l'inséra dans son film. On dit même que Roger Moore, alias James Bond, a tellement apprécié sa participation à cette scène, qu'il continua durant une partie de la nuit à se trémousser avec des danses du ventre, dans une somptueuse boîte de nuit du Caire.

UN AUTRE MINISTRE

Le ministre Louis O'Neill viendra à son tour dans la région, notamment dans le comté de Dubuc, jeudi. En compagnie du député Hubert Desbiens, il profitera de l'occasion pour rencontrer les membres du Parti québécois, entre 18h00 et 20h00, dans le cadre de l'Opération-Ressource. Il s'entre-entendra d'une façon plus particulière de la langue, du financement et des communications. La rencontre aura lieu au Club de curling de La Baie.



QUEBECAIR EN BREF

Avec l'entrée en vigueur de l'horaire estival, les avions de QUEBECAIR effectuent maintenant 76 atterrissages et décollages par semaine à Bagotville.

Les membres en règle de l'AGE D'OR voyageant sur le réseau domestique de QUEBECAIR bénéficient maintenant d'une réduction de 50% avec privilège de réservation de sièges.

Les vols notifiés de QUEBECAIR en Europe débuteront très bientôt. Les BOEING 707 de QUEBECAIR se rendront en France, en Irlande, en Égypte, à Malte, au Portugal et en Yougoslavie. Plusieurs de ces vols origineront de Toronto alors que les avions se rendant en France (Paris) partiront de Québec et de Montréal.

On a annoncé à Genève que QUEBECAIR a été accepté à l'unanimité comme membre de l'IACA (International Air Carrier Association). En fait, QUEBECAIR devient le premier transporteur associé à l'Association internationale des transporteurs aériens à être accepté comme membre de l'IACA. Les autres membres sont aux États-Unis, en Yougoslavie, au Danemark, en Suède, en Suisse, en Espagne et en Hollande.



AUX FINALES NATIONALES DE MONTREAL

L'Harmonie du Sacré-Coeur de Chicoutimi s'est qualifiée dans la classe d'ensemble et participera aux finales nationales qui seront disputées à Montréal, le 18 juin. Cet ensemble présentera, le dimanche, premier mai, un concert, sous la direction

du père Camille Albert, à 20h30, en l'église du Sacré-Coeur. Ce groupe de cinq jeunes de 12 à 18 ans s'ouvre à la belle musique tout en découvrant progressivement les techniques particulières de chaque instrument.

Parmi ses pièces favorites, mentionnons "Caprice italien" de Tchaikowsky, "La Mer" de Charles Trenet, le "Violon sur le toit", l'"Ave Maria", de Schubert...

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Club de Photos — La réunion hebdomadaire du club de Photos de Chicoutimi aura lieu à 19h30, le mercredi, 27 avril 1977, au chalet du parc Rosaire-Gauthier, rue Begin, Chicoutimi. Sujet de la réunion: "Montage et collage des photos, plus projection de diapositives." Ceux qui auront des photos à exposer, en mai, venez donner votre nom ou téléphoner à: Michel Tremblay, 543-9192.

Club Richelieu — Le souper hebdomadaire du club Richelieu de Chicoutimi, aura lieu demain, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

JONQUIERE

Club Kiwanis — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis Saguenay, aura lieu demain, à 18h30, à l'hôtel Paul-Baillargeon.

Club Kiwanis — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis, du quartier d'Arvida, aura lieu demain, à 18h00, au Manoir du Saguenay.

Club Notre Hôtesse — Secteur Arvida, invite tous ses membres pour les élections qui auront lieu, demain, à 20h00, à l'hôtel Jean-Dequen, suivi d'une dégustation de fromage et de cidre. Bienvenue à tous.

JOURNAUX "EN SANTE"

Les journaux américains se portent bien, si l'on en croit les statistiques publiées à San Francisco dans un rapport annuel "Facts About Newspapers 1977".

Selon ce rapport, le nombre de quotidiens aux États-Unis, est actuellement de 1,762, soit 6 de plus que l'an dernier, le nombre d'hebdomadaires de 7,579 soit 93 de plus, et le nombre de journaux dominicaux de 650, soit 11 de plus.

La vente des quotidiens en 1977 a augmenté de 322,000 unités en moyenne par jour pour arriver à un total de 60,977,011. Les revenus tirés de la publicité par les quotidiens a atteint le nouveau record de \$10.2 milliards, soit plus que tout autre média, précise le rapport.

Pour ce qui concerne les quotidiens canadiens, le rapport indique que leurs ventes ont augmenté de 90,000 unités, atteignant 4,795,610 exemplaires par jour.

VOS DROITS

paiement du loyer

Lorsqu'un locataire est incapable de payer son loyer le jour fixé dans le bail pour le paiement, le propriétaire peut sans lui accorder de délai, poursuivre le locataire devant le tribunal pour l'obliger à payer immédiatement le loyer dû.

Cependant, le propriétaire ne pourra faire résilier le bail pour non-paiement du loyer et ainsi expulser le locataire du logement seulement si ce locataire est en retard de plus de trois semaines dans le paiement de son loyer.

De plus, en tout temps, le locataire peut arrêter les poursuites intentées par le propriétaire en payant le loyer dû, les intérêts et les frais.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée "Les Droits du Locataire" en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

La bataille des chartes s'amorce...

La bataille des chartes s'amorce à l'Assemblée nationale. Et nul ne peut en prédire ici l'issue. Il y a déjà au moins trois indices en ce sens. Le premier et le plus important est fourni par la publication de la politique québécoise de la langue française, il y a moins d'un mois, soit le projet de



GILLES LESAGE
(Tous droits réservés. Le Quotidien et EdMedia)

charte linguistique qui donnera lieu dès demain au projet de loi numéro 1.

Le second vient de la présentation du projet de loi numéro 2 sur le financement des partis politiques.

Le troisième est issu de la récente directive du ministre des Transports quant à la "connaissance d'usage" du français par les employés occasionnels du gouvernement.

L'opposition officielle prétend que le gouvernement, par sa lourde insistance sur les droits collectifs de la majorité francophone, fait fi des droits individuels et politiques, tels que garantis par la charte des droits et libertés de la personne, sanctionnée le 27 juin 1975.

En fait, à l'aide de ce texte législatif important, les libéraux se préparent à faire tout un boucan à l'Assemblée nationale au cours des prochaines semaines.

Le débat peut sembler académique pour l'instant, mais il débouchera sûrement sur des contestations importantes et même, peut-on croire, sur des litiges devant les tribunaux. Ce sera le vrai test des deux grandes chartes, celle de M. Jérôme Choquette et celle du Dr Camille Laurin. Laquelle a préséance sur l'autre, laquelle prédomine? Y a-t-il opposition irréductible entre les deux documents législatifs? S'agit-il de deux lois parmi d'autres ou de lois fondamentales comme peut l'être, par exemple, la constitution des Etats-Unis?

En fait, le débat s'est amorcé il y a deux ans, lors de l'étude du projet de loi 50 présenté par M. Choquette. Le ministre de la Justice estimait que la charte des droits de la personne ne pouvait avoir de portée absolue et transcender les autres lois. Le chef de l'opposition du temps, M. Jacques-Yvan Morin, opinait au contraire que la charte devait avoir préséance sur toutes les autres lois, passées et à venir. La Ligue des lois de l'homme, dont le directeur général était M. Maurice Champagne, partageait l'avis du député péquiste de Sauvé, devenu ministre de l'Éducation dans le Cabinet Lévesque.

Le gouvernement libéral trancha finalement la poire en deux et statua que la charte aurait préséance sur toute autre loi postérieure en ce qui a trait à la discrimination, aux droits politiques et aux droits judiciaires. De plus, le mandat était confié à la Commission des droits de la personne de procéder à l'analyse des lois antérieures à la charte et qui lui seraient contraires, et de faire au gouvernement les recommandations appropriées.

L'article 52 de la charte stipule que "les articles 9 à 38 prévalent sur toute disposition d'une loi postérieure qui leur serait contraire, à moins que cette loi n'énonce expressément s'appliquer malgré la charte". Les deux articles suivants spécifient que "si

un doute surgit dans l'interprétation d'une disposition de la loi, il est tranché dans le sens indiqué par la charte", et que "la charte lie la Couronne".

Selon le mot du premier ministre, l'opposition libérale a en quelque sorte "télégraphié" sa stratégie en prétendant faire de la charte québécoise des droits et libertés de la personne le document de base auquel elle entend se référer pour porter un jugement sur la législation gouvernementale et les actes et décisions de l'administration.

En d'autres termes, les libéraux prennent fermement parti en faveur de la liberté individuelle et du sens des responsabilités du citoyen, par opposition à la démarche du gouvernement péquiste, qui serait "marquée au signe de l'organisation à outrance des rapports économiques, sociaux et individuels de la collectivité".

Une première occasion sera fournie par l'étude prochaine du projet de loi linguistique. Déjà, les libéraux prévoient que certaines dispositions du projet de loi numéro 1 viendront en contradiction avec la charte de 1975, et ils entendent faire en sorte que la loi le dise expressément. Un beau débat en perspective.

L'opposition entend par ailleurs souligner les conséquences "troublantes" en regard de la liberté d'association et d'expression que comporte le projet sur le financement des partis politiques. En réservant aux seuls électeurs individuels les contributions financières, estiment les libéraux, il serait impossible à un groupe de citoyens de se regrouper en dehors du cadre des partis politiques pour promouvoir ou combattre une idée avancée par un parti politique. Ce qui, là encore, porterait atteinte aux droits et libertés de la personne.

Le troisième exemple, quoique plus récent, met encore en relief, selon M. Gérard-D. Lévesque, la tendance du gouvernement à faire fi des droits individuels. Prenant prétexte de la directive du ministre des

Transports, M. Lucien Lessard, quant à la connaissance du français pour les employés occasionnels du gouvernement, l'opposition libérale y voit une injustice pour ses employés, et même de la discrimination pour des motifs linguistiques. Là également, il y aurait contradiction avec la charte de 1975.

Agacé par les questions de l'opposition, jeudi dernier, le premier ministre a dit qu'"il s'agit d'affirmer les droits d'une majorité" et qu'il n'y a pas à empiéter sur les droits de la personne. M. René Lévesque ajoute même: "Cette espèce d'opposition qu'on essaie d'établir entre les droits collectifs qui sont sacrés, pour une communauté nationale, et les droits individuels qu'on s'acharne à respecter, c'est plutôt une sorte d'héritage d'un colonialisme dont, malheureusement, les derniers vestiges se trouvent en face de nous."

Cette phrase lui a probablement échappé, car le premier ministre a lui-même avoué qu'il était "tirillé" par certains aspects de la charte linguistique.

Il a bien raison de rappeler aux libéraux qu'ils ont eux-mêmes pris soin de faire adopter la loi 22 avant la charte de 1975, et que l'équilibre entre les droits individuels et collectifs n'est pas facile à trouver, encore moins à respecter.

M. René Lévesque estime qu'il y a "moyen d'ajuster" les deux séries de droits et de faire en sorte que les uns n'écorchent pas les autres. On verra bien à l'usage.

Jusqu'où vont les droits individuels? Où commencent les droits collectifs? Par-delà les textes législatifs, par-delà les querelles partisans et tactiques, il y a là un débat fondamental auquel tous les citoyens doivent être attentifs puisqu'il nous rejoint tous, un jour ou l'autre.

M. Lévesque n'est pas le seul à en être "tirillé", ce qui lui fait d'ailleurs honneur.



Claude Morin

Déposée demain

Même le caucus du PQ ne connaît pas le contenu de la Charte de la langue

QUEBEC (PC) — C'est mercredi que le ministre d'État au Développement culturel Camille Laurin doit déposer à l'Assemblée nationale son projet de loi d'ailleurs déjà annoncé au feuillet sous le nom de Charte de la langue française.

C'est le premier ministre lui-même, M. René Lévesque, qui l'avait indiqué à la presse au cours de la semaine dernière, précisant que le projet de loi de son ministre tiendrait compte de certaines modifications à la politique linguistique exposée dans le Livre blanc déposé à l'Assemblée nationale le 1er avril dernier.

Le secret le mieux gardé entoure le contenu du projet de loi dont seuls les membres du conseil des ministres et quelques fonctionnaires auraient pu prendre connaissance.

Même le caucus du Parti québécois ne connaît pas encore le contenu de la mesure législative qui, dès son dépôt en Chambre sera référée à une commission parlementaire qui débutera ses travaux

dès l'expiration du délai de 30 jours prévus pour la production de mémoires.

Amendements substantiels?
Pendant que, au cours de la semaine dernière, M. Laurin affirmait que les amendements ne seraient pas substantiels, le premier ministre, lui, déclarait le contraire en conférence de presse jeudi dernier, mais promettait que "l'articulation et l'architecture" de l'exposé du 1er avril seraient intégralement respectées.

On s'attend à Québec à ce que les modifications annoncées portent, sur l'accès à l'école anglaise et sur certaines dispositions relatives à l'usage du français dans les secteurs du travail et de l'entreprise.

Le Livre blanc, en ce qui a trait à la langue d'enseignement, annonçait le maintien du réseau public d'écoles anglaises, mais en restreignant l'accès aux enfants inscrits au moment de l'entrée en vigueur de la loi, à ceux dont les frères et soeurs aînés y ont eux-mêmes été inscrits,

et à ceux dont un des parents a déjà fréquenté l'école primaire anglaise au Québec ou une école anglaise à l'extérieur du Québec, pourvu qu'il réside au Québec au moment de l'adoption de la loi.

Adoucissements
On estime généralement que ces dispositions seront dans l'ensemble maintenues, mais qu'on pourrait par des adoucissements à la politique du 1er avril, permettre l'accès à l'école anglaise aux enfants dont les parents auraient l'un ou l'autre reçu l'enseignement primaire en anglais dans une école au Canada.

Bien que le gouvernement ait manifesté l'intention de demeurer ferme, ses porte-parole, MM. Lévesque et Laurin, ont déjà indiqué qu'ils acceptent après les travaux de la commission parlementaire, d'apporter certains autres amendements au projet de Charte linguistique si les représentations qui leur sont faites étaient raisonnables.

Dans l'ensemble et jusqu'à mainte-

nant, opinent les observateurs, les réactions à la politique linguistique du nouveau gouvernement sont moins hostiles que celles qui avaient accueilli le projet de loi 22 déposé en mai 1974 à l'Assemblée nationale par l'ex-ministre libéral de l'Éducation, M. François Cloutier.

L'opinion francophone
On observe par exemple que les leaders de l'opinion chez les francophones sont, à quelques exceptions près, favorables à la politique linguistique du gouvernement, bien que certains d'entre eux en reprochent timidement certains caractères coercitifs.

Chez les Anglo-saxons, la réaction est certes favorable, dit-on, et cette minorité est fortement déterminée à maintenir ses droits acquis.

Cependant, la réaction est moins violente qu'en 1974 et beaucoup plus de secteurs sont ouverts à la discussion.

Visite d'une grande importance pour Claude Morin

PARIS (PC) — Au plan politique, la visite en France du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, s'avère maintenant d'une grande importance, aussi bien par le nombre d'entretiens qu'il aura que par la qualité exceptionnelle de ses interlocuteurs.

Successivement au cours de ces trois jours, soit du 27 au 29 avril, M. Morin aura des entretiens particuliers avec les trois personnalités politiques les plus importantes du pays, soit avec le président Valéry Giscard d'Estaing, jeudi, et le lendemain, avec Raymond Barre, premier ministre, et Jacques Chirac, nouveau maire de Paris et président du mouvement gaulliste le Rassemblement pour la République, le groupe politique le plus important de la majorité présidentielle.

Le programme final de cette première visite officielle d'un ministre péquiste en France depuis l'élection du 15 novembre a été rendu public, lundi, par le service d'information de la délégation générale du Québec à Paris.

En plus de ces entretiens au plus haut niveau, M. Morin sera reçu mercredi par le ministre du Commerce extérieur, André Rossi, et jeudi, par Alain Peyrefitte, ministre de la Justice et garde des sceaux.

Il aura aussi avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Pierre Christian Taittinger, un entretien qui sera suivi d'une réunion de travail présidée par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Finalement, vendredi, M. Morin aura des pourparlers avec le ministre des Affaires étrangères, Louis de Guiringaud, avant de donner une conférence de presse sur les résultats de cette visite.

Réceptions

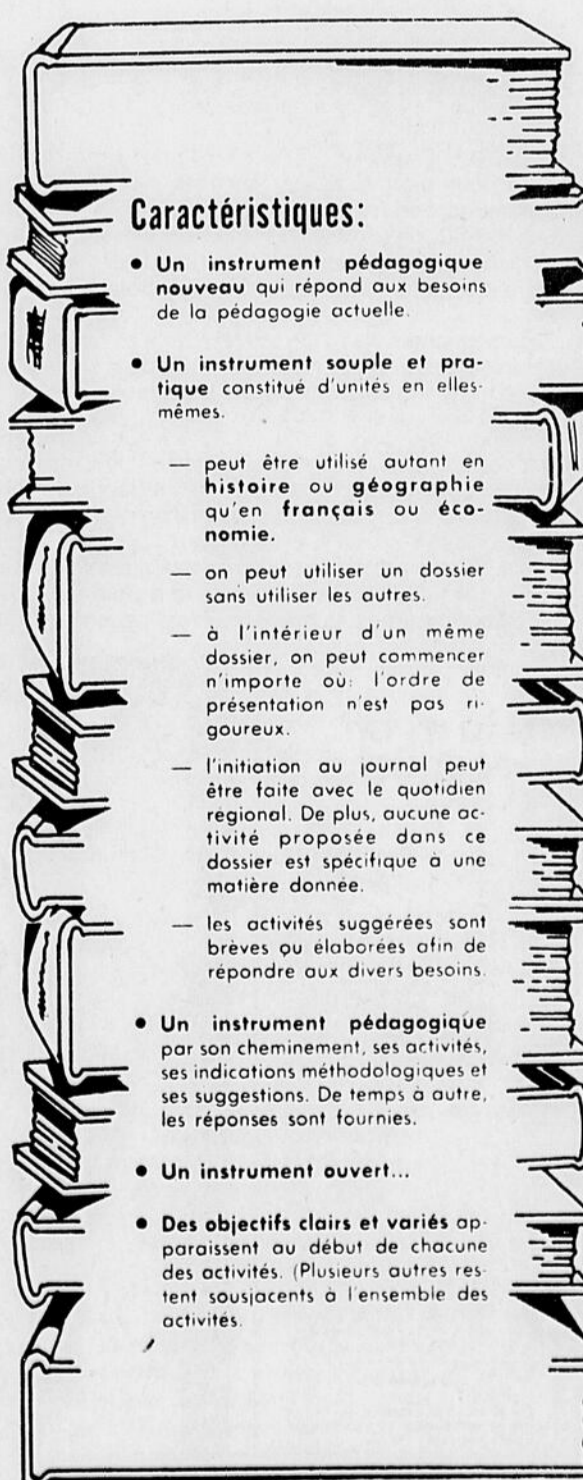
Le ministre des Affaires intergouvernementales participera aussi à une réception offerte à la délégation générale du Québec à l'occasion du lancement de la revue québécoise de gestion, à un déjeuner offert par l'Association de la presse anglo-américaine, et à une réception offerte par l'Association France-Québec.

Deux dîners d'État auront également lieu, l'un offert par M. Morin et l'autre par le ministre des Affaires étrangères de France.

Le ministre québécois doit arriver à Paris au cours de la journée de mardi et il sera salué à la première heure, mercredi, par le chef du protocole avant d'avoir une réunion de travail avec les fonctionnaires de la délégation de Paris.

La visite de M. Morin s'inscrit au lendemain de la présentation par le premier ministre français de la déclaration de politique générale qu'il doit faire devant l'Assemblée nationale, mardi.

"LE JOURNAL EN CLASSE" nouvel outil pédagogique



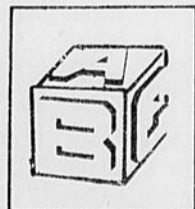
Caractéristiques:

- Un instrument pédagogique nouveau qui répond aux besoins de la pédagogie actuelle.
- Un instrument souple et pratique constitué d'unités en elles-mêmes.
 - peut être utilisé autant en histoire ou géographie qu'en français ou économie.
 - on peut utiliser un dossier sans utiliser les autres.
 - à l'intérieur d'un même dossier, on peut commencer n'importe où: l'ordre de présentation n'est pas rigoureux.
 - l'initiation au journal peut être faite avec le quotidien régional. De plus, aucune activité proposée dans ce dossier est spécifique à une matière donnée.
 - les activités suggérées sont brèves ou élaborées afin de répondre aux divers besoins.

- Un instrument pédagogique par son cheminement, ses activités, ses indications méthodologiques et ses suggestions. De temps à autre, les réponses sont fournies.

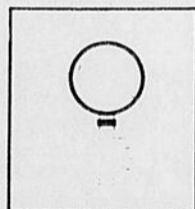
- Un instrument ouvert...

- Des objectifs clairs et variés apparaissent au début de chacune des activités. (Plusieurs autres restent sous-jacents à l'ensemble des activités.)



INITIATION À LA FACTURE ET À LA LECTURE DU JOURNAL

DOSSIER 1 INITIATION À LA FACTURE...
C'est en quelque sorte le quotidien rendu accessible, mise en page, cueillette de l'information - types d'articles - la "une" - la page éditoriale - la section des sports - la section des arts - les pages financières - les pages féminines - les petites annonces - les bandes dessinées - l'édition du samedi.



PARTICULARITÉS DU JOURNAL QUOTIDIEN

DOSSIER 2 PARTICULARITÉS
Outre le glossaire, cette section est différente d'une région à l'autre, puisqu'on trouve dans ce dossier les particularités du quotidien régional.



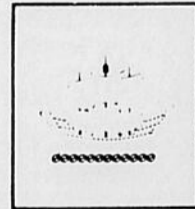
LE FRANÇAIS

DOSSIER 3 FRANÇAIS
On ne trouvera dans ces pages ni une série de cours préparés ni un plan d'études de classe. Mais plutôt un éventail de suggestions qui se veulent une réponse à la question: "Qu'est-ce qu'on peut faire au cours de français avec le journal?" Il y a plus d'une centaine d'activités proposées. Les savoir "lire" et "écrire" ont été nettement privilégiés.



LA GÉOGRAPHIE

DOSSIER 4 GÉOGRAPHIE
La géographie étant une science actuelle, il est normal de constater ses répercussions dans la vie de chaque jour. De là à utiliser le journal pour faire comprendre le quotidien, il n'y a qu'un pas que le dossier tente de franchir. Il est à noter que chaque activité porte une cote indiquant à quel niveau elle est destinée.



L'HISTOIRE

DOSSIER 5 HISTOIRE
Dans le dossier, on tente d'illustrer deux façons d'utiliser l'article de journal: a) celle où le journal sert d'amorce ou de prétexte à l'étude d'un sujet ou d'un thème; b) celle où l'on constitue un dossier à partir de différents articles écrits sur une longue période. A chacune des activités, l'on retrouvera des éléments "d'apprentissage" et de "synthèse".



L'ÉCONOMIE

DOSSIER 6 ÉCONOMIE
Ce dossier veut montrer au professeur de vie économique que le journal est un outil qui peut être utilisé avec grand intérêt et beaucoup d'efficacité. Et aussi que les pages financières, "ce n'est pas du chinois". A chaque étape, l'on trouvera les objectifs visés, la méthodologie suggérée, la description de l'activité.

LES AUTEURS ce sont tous des pédagogues. A l'exception d'un seul, ils enseignent tous présentement. Il en est même des collaborateurs occasionnels.

Je désire recevoir le ou (les) dossier(s) suivant(s):

Dossier initiation à la facture et à la lecture du journal et dossier et particularités du Quotidien \$200

Dossier français \$100

Dossier géographique \$100

Dossier histoire \$100

Dossier économie \$100

La série complète des dossiers reliés au bureau du Quotidien. \$600

Par la poste - (incluant les frais) \$650

NOM
 ADRESSE
 VILLE
 CODE POSTAL
 Ci-inclus la somme de \$.....
 (par chèque ou mandat postal à l'ordre de)

JOURNAL EN CLASSE
Le Quotidien
 du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 a/s M. Denis Tremblay
 316, avenue Labrecque
 CHICOUTIMI
 Tél.: 545-4474

Pour renseignements supplémentaires, écrire ou téléphoner à l'adresse ci-dessus.

QUEBEC EN BREF



Marcel Fox

Protestant

MONTREAL (PC) — Des inscriptions en diminution et l'inadaptation de l'aide gouvernementale ont plongé le système scolaire protestant dans une crise, a déclaré un de ses responsables.

M. Marcel Fox, directeur général de la Commission scolaire protestante du grand Montréal, a souligné devant 250 délégués participant à une conférence sur l'avenir de l'enseignement au Québec, en fin de semaine, que seule une réorganisation méticuleuse des services scolaires protestants, jointe à une attitude calme envers la politique linguistique du gouvernement, mettrait fin à la crise.

Ce que nous voulons — et c'est une attitude positive — c'est être capable d'organiser notre propre système et éviter autant que possible l'intervention gouvernementale", a souligné M. Fox.

Il a ajouté que la commission a besoin de plus de fonds gouvernementaux et de la bonne volonté des parents, de façon à fournir le meilleur enseignement possible à ses élèves.

Les inscriptions ont baissé de 10.000 dans la dernière décennie, a-t-il mentionné. Et il y aura 3.000 élèves de moins l'an prochain si les prévisions actuelles se vérifient.

Sun Life proteste contre le Livre blanc

MONTREAL (PC) — La société d'assurances Sun Life du Canada a indiqué, lundi, que le Livre blanc sur la langue du gouvernement péquiste lui occasionnerait de "sérieuses difficultés" à son siège social de Montréal.

Dans une lettre au premier ministre René Lévesque, le président de la Sun Life, M. T. M. Galt, admet que le Livre blanc inclut "la reconnaissance de la situation particulière des entreprises ayant leur siège au Québec et dont les activités en dépassent les frontières".

"Il est vital, poursuit-il, que les conditions de cette reconnaissance soient définies dans la loi elle-même."

Les restrictions à l'usage de l'anglais au siège social généralier des activités nationales et internationales de la Sun Life lesquelles, rappelle M. Galt, sont conduites presque exclusivement en anglais.

Léger se préoccupe de la nature

MONTREAL (PC) — Le ministère de l'Environnement est maintenant doté d'une direction générale spécialement chargée de la protection de la nature. Dotée d'un budget de \$750.000, cette direction sera présidée par M. Tony Le Sauteur qui, durant son premier mandat annuel, devra déterminer son fonctionnement éventuel.

La nouvelle a été annoncée par le ministre d'Etat délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, qui prononçait samedi une allocution devant les délégués au congrès de la Fédération des associations de la protection de l'environnement.

M. Léger a aussi annoncé l'embauche de 31 nouveaux employés chargés de contrôler la qualité de l'eau. Des travaux ont par ailleurs déjà été entrepris afin d'étudier le problème des fosses septiques, principal agent de pollution des lacs de villégiature.

La Banque Provinciale analyse le marché de l'habitation

MONTREAL (PC) — Le resserrement du marché de la location de logements devrait inciter les constructeurs à accroître le nombre de mises en chantier au Québec et le gouvernement devrait poursuivre son programme d'aide à la construction domiciliaire, surtout dans le secteur locatif, estime la Banque Provinciale du Canada.

Dans son rapport pour les mois de mars et d'avril, la banque affirme que la participation de l'Etat est nécessaire pour venir à bout de la stagnation de l'économie au moment où l'argent est disponible et la demande en habitation forte.

C'est pour les maisons déjà bâties que la demande est la plus marquée vu la hausse du prix des nouvelles habitations, ajoute la banque de la métropole.

Entre 1971 et 1976, on a construit une moyenne de 54.000 logements par année, leur financement ayant été facilité par des modifications à la Loi nationale de l'habitation en ce qui concerne les prêts.

Morts accidentelles

Dix-sept personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation et une autre a été tuée par une scie circulaire, au Québec, durant le week-end.

Pour l'ensemble du pays, un relevé de La Presse Canadienne indique que 42 personnes sont mortes accidentellement dont 34 sur les routes entre 18h vendredi et minuit dimanche soir.

L'Ontario et la Colombie-Britannique signalent chacune sept morts accidentelles, l'Alberta trois, le Manitoba trois, la Saskatchewan deux, le Nouveau-Brunswick une et l'Île-du-Prince-Édouard une également.

Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse n'ont aucun accident mortel à signaler pour le week-end.

Les victimes d'accidents industriels, de meurtres et de suicides ne figurent pas dans le relevé de la PC.

Ecrasement

MONTREAL (PC) — La police a identifié les trois hommes qui ont perdu la vie, dimanche, dans l'écrasement de leur avion, près de Val-d'Or.

Ce sont le pilote Yvon Trempe, 17 ans, et les passagers Daniel Demers, 17 ans, et Denis Lafontaine, 19 ans, tous de Senneterre.

Un autre passager, Pierre Carter, 17 ans, a eu la vie sauve, mais il demeure dans un état grave à l'hôpital.

Le Cessna 172 s'est écrasé dans les bois du lac Fiermont, au nord de Val-d'Or.

Procès du capitaine Giroux

La Couronne complète sa preuve

QUEBEC (PC) — La Couronne a complété sa preuve hier après avoir fait entendre 29 témoins au procès du capitaine Jean-Claude Giroux, 32 ans, accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de six cadets, tués dans l'explosion d'une grenade, le 30 juillet 1974, à la base militaire de Valcartier.

Le principal témoin entendu hier fut M. Gérard Drolet, un employé civil qui était responsable de la réception et de la livraison des munitions à l'époque.

Il a raconté avoir lui-même placé une boîte de bois contenant des grenades chargées dans un camion qui contenait déjà des explosifs "dummy". Cela se passait le 18 juillet 1974, sur l'heure du dîner.

En fin d'après-midi, lorsqu'il décide de transporter ces grenades vivantes au dépôt de munitions, il s'aperçoit que les engins chargés reposent dans une boîte de carton, dans son camion.

Un oubli

Quand il arrive à la baraque 22, c'est-à-dire, au dépôt de munitions, il trouve la porte verrouillée et décide de placer les grenades dans une pièce de la

baraque 36, dans l'intention de les porter au dépôt le lendemain matin.

A ce moment-là, le concierge, M. Jean-Paul Poiré, se trouve à la bâtisse 36 et s'assure que la boîte de carton est déposée dans une pièce verrouillée.

Appelé comme témoin, M. Poiré a par ailleurs insisté sur le fait qu'il avait averti M. Drolet de ne pas oublier la boîte, le lendemain. "Je me doutais qu'il pouvait s'agir d'explosifs", a-t-il déclaré à la cour.

Mais le lendemain, soit le 19 juillet, M. Drolet a bel et bien oublié de transférer la fameuse boîte au dépôt de munitions. "Cette semaine-là, devait-il confier, nous avons travaillé comme des fous et j'ai oublié la boîte."

Dans le fond du camion

Ces grenades chargées faisaient partie d'une commande de 160 livrées le 18 juillet au matin à l'école des armes de combat. Dix-neuf d'entre elles n'ont pas été utilisées et furent remises à M. Drolet sur l'heure du dîner, afin d'être retournées au dépôt. Elles étaient du type M-61, tout comme celle qui a explosé entre les mains

d'un cadet le 30 juillet, lors d'un cours de sécurité donné par le capitaine Giroux.

Lorsque M. Drolet trouva les engins vivants dans une boîte de carton, à l'arrière de son camion, en fin de journée du 18 juillet, "ils débordaient de la boîte et il est possible qu'un de ceux-ci soit tombé pour rouler dans le fond du camion", a-t-il souligné devant le tribunal.

Quant aux grenades inertes de démonstration, elles n'ont été retirées de ce même camion que le lendemain, le 19 juillet, ont tous deux affirmé MM. René Allaire et Roland Fournel, manutentionnaires, qui se sont chargés de cette besogne, sur l'ordre de l'adjudant-maire Gaétan Campeau, responsable du dépôt de munitions.

"Sur mon dos"

Le 30 juillet, alors qu'il revenait de vacances, le concierge Jean-Paul Poiré retrouve la boîte de munitions au même endroit où l'avait déposée Drolet, le 18 juillet.

"Après l'explosion, j'ai averti le sergent Pitre de la présence de cette boîte à la bâtisse 36. Il s'y est rendu le lendemain,

avec l'adjudant Campeau, et n'ont compté que 18 grenades", a poursuivi M. Poiré.

Quant à M. Drolet, qui était en vacances au moment de la tragédie, et durant la semaine qui suivit, il fut rappelé au camp par l'adjudant Campeau, le 6 août, "afin de signer quelques papiers avant l'ouverture de l'enquête du coroner".

"En présence du sergent Pitre, du capitaine Alexander et de l'adjudant Campeau, nous avons longuement discuté au sujet des 19 grenades chargées, et on m'a demandé de signer des formules qui n'avaient pas été remplies à propos de la manipulation de ces grenades", a raconté le témoin Drolet, ajoutant que "Campeau semblait vouloir me mettre tout sur le dos".

Il a ajouté qu'il avait d'ailleurs été suspendu de ses fonctions pendant un mois et qu'il avait subi une diminution de salaires "parce que j'avais pas serré la boîte au bon endroit".

Le procès se poursuit aujourd'hui avec la preuve de la défense, représentée par Me Ross Goodwin. Ce dernier a fait savoir qu'il fera entendre quatre témoins, dont le capitaine Giroux.

Des "agents très spéciaux" au service de l'Office de la protection du consommateur

QUEBEC (PC) — L'Office de la protection du consommateur a maintenant à son service des "agents

Fin du conflit de travail à CKSH

SHERBROOKE (PC) — Un conflit de travail qui durait depuis 10 mois s'est terminé, hier, par la conclusion d'une entente entre la station de télévision CKSH, de Sherbrooke, et ses employés. Il s'agit d'une première convention collective pour les 15 syndiqués affiliés à l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET).

L'employeur, qui reconnaît l'accréditation des réalisateurs, du directeur technique, des surnuméraires et des pigistes, s'est engagé à reprendre tous ses anciens employés d'ici 10 jours. Ces derniers garderont l'ancienneté qu'ils auraient obtenu en l'absence de tout conflit, ce qui leur donne préférence par rapport aux nouveaux venus durant le conflit.

Les porte-parole syndicaux ont affirmé pour leur part que la nouvelle convention améliorerait les anciens salaires de 61,2 pour cent, si l'on calcule à partir des barèmes qui seront en vigueur à la fin de la nouvelle convention.

Le règlement impose la présence des jeunes aux syndicats et il laisse définitivement tomber un syndiqué congédié, dont l'appel devant le CCRT a été perdu. Le syndicat a expliqué hier qu'il a "dû" accepter la décision des lock-outés mais que NABET soumettrait un mémoire au gouvernement sur le cours aux jaunes en période de conflit.

Lazure règle un problème en partie

MONTREAL (PC) — Le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, a annoncé, hier, qu'on avait réglé en partie le problème du transport dans les cliniques externes des malades qui doivent recevoir des soins intensifs et continus. Le ministre a révélé qu'une subvention statutaire de \$20.000 était consentie au Service bénévole de Montréal pour son oeuvre dans la région métropolitaine.

Cet organisme, qui célèbre son 40e anniversaire de fondation durant la Semaine du bénévolat, avait dû interrompre l'automne dernier ce programme d'assistance aux malades, faute de fonds, mais avait été rescapé provisoirement par Centraide.

Profitant de sa visite des nouveaux locaux du Service bénévole, le ministre Lazure s'est également intéressé au programme de popotes roulantes en portant son aide financière "indexée" à \$30.000.

Il existe 52 popotes roulantes dans autant de quartiers de la métropole qui servent des repas chauds à des personnes âgées, malades chroniques ou handicapées. La 53e popote roulante sera inaugurée bientôt à Laval.

La présidente du Service bénévole de Montréal, Mme Eleanor Côté a tenu à préciser que l'argent promis par le MAS pour le transport des malades ne servira que pour les cas d'urgence et "après avoir épuisé toutes les autres ressources disponibles, notamment quand il s'agit de conduire un patient dans une clinique externe en taxi et que les deux chauffeurs bénévoles sont déjà occupés ailleurs".

La subvention globale de \$50.000 du MAS vient s'ajouter à celle de \$150.000 versée par Centraide.

Le ministre Lazure a aussi révélé que le MAS injectera un surplus de \$2 millions pour les services et les soins à domicile. Ces fonds seront administrés par les Centres régionaux de services sociaux et de santé (CRSSS).

Hôpital Rosemont

Par ailleurs, M. Lazure attend un rapport "écrit" de la Corporation professionnelle des médecins du Québec pour se prononcer sur la vocation future du petit hôpital Rosemont.

Ce rapport devrait me parvenir incessamment, a souligné le ministre. En attendant, cet hôpital est toujours ouvert", a-t-il fait remarquer.

Le sort de ce centre hospitalier de l'est de la ville est à l'étude depuis plusieurs mois. Devant la menace de sa fermeture, un comité de citoyens pour la survie de l'hôpital Rosemont a fait de nombreuses représentations au MAS pour qu'il maintienne ses services actuels de soins de courte durée et élargisse sa vocation en ouvrant ses cliniques externes le soir aux travailleurs de ce quartier, entouré de nombreuses usines.

Le ministre des Affaires sociales a tenu à préciser que "tous les hôpitaux seront incités à prolonger les heures d'ouverture de leurs cliniques externes et que les budgets plus généreux consentis aux centres hospitaliers devraient favoriser ce service à la population".

très spéciaux" pour surveiller l'application de certains articles et règlements portant sur la publicité destinée aux enfants et les prêts d'argent.

Il s'agit de 11 personnes handicapées réunies au sein d'une corporation à but non lucratif, subventionnée par l'office, qui se sont vues confier comme mission de compiler systématiquement toutes les réclames publicitaires publiées dans les quotidiens, à la radio et à la télévision, afin de relever de possibles infractions à ces dispositions de la loi 45.

L'initiative de ce nouveau mode de surveillance revient au directeur de l'Office de protection du consommateur, M. Pierre Meunier, qui s'est inspiré d'une expérience semblable qui a cours en Colombie-Britannique.

Selon le coordonnateur du programme à Québec, M. Pierre Petitclerc, les renseignements fournis par ce nouveau service depuis sa création, il y a deux mois et demi,

ont permis au ministère d'intenter une vingtaine de poursuites dans les districts judiciaires de Québec et de Montréal.

Ces "agents très spéciaux" forment l'Association québécoise des handicapés pour la surveillance de la publicité Inc., organisme qui a reçu cette année une subvention de \$24.000 du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Huit d'entre eux sont en poste à Montréal et les trois autres à Québec.

Chacun a pour tâche de lire un quotidien et d'écouter un poste de radio et de télévision mais leur mandat de surveillance sera élargi sous peu pour s'appliquer également aux hebdomadaires.

Ces agents sont rémunérés au taux horaire de \$3 pour une semaine de travail de 30 heures.

Impasse dans le conflit chez Domtar de Donnacona

DONNACONA (PC) — Plus de six mois après le déclenchement de la grève, le conflit demeure entier entre la compagnie Domtar et les 680 employés de son usine de Donnacona.

Réunis en assemblée générale, en fin de semaine, les employés d'usine ont rejeté les dernières offres patronales par un vote de 92,8 pour cent tandis que chez les employés de bureau le vote contre a été unanime.

En annonçant ces résultats, lundi, le président du Syndicat des pâtes et papiers de Donnacona (CSN), M. Fernand Brière, a souligné que ces votes étaient encore plus significatifs que ceux enregistrés au moment du déclenchement de la grève, le 12 octobre 1976. Les employés d'usine et de bureau avaient alors opté pour la grève par des votes de 88,2 et 92 pour cent.

Selon M. Brière, les négociations achoppent toujours sur la clause d'indexation des salaires.

Les deux parties s'entendent sur une formule d'indexation prévoyant des hausses de \$0.01 par .26 d'augmentation de l'indice du coût de la vie. Toutefois, la compagnie voudrait plafonner l'indexation à 0.31 pour la deuxième année de la convention collective et à \$0.23 pour la troisième année, ce qui a été rejeté par les syndicats.

Aucune date n'a été fixée pour une éventuelle reprise des négociations.

M. Brière a déclaré que les négociateurs syndicaux avaient communiqué avec la compagnie lundi dans une tentative pour reprendre les pourparlers mais la partie patronale aurait répondu qu'elle attendait une convention du conciliateur, M. Raymond Désilets.

Les mécaniciens d'ascenseurs mettent un terme à leur grève

MONTREAL (PC) — C'est dans une proportion de plus de 80 pour cent que les membres de la section 89 de l'Union internationale des mécaniciens d'ascenseurs, affiliée à la FTQ, ont choisi de mettre un terme à la grève qui empêchait l'installation et l'entretien de ces appareils depuis le mois de février dans la métropole.

Les mécaniciens montréalais imitaient ainsi leurs collègues de la vieille capitale qui ont eux aussi accepté de reprendre le travail sur la base des propositions du ministre du Travail, M. Jacques Couture.

Ce dernier, lors d'une rencontre avec les dirigeants syndicaux, le 18 avril, a reconnu par écrit la nature particulière des problèmes de ce corps de métier de la construction. Il leur a en outre promis la mise en place d'un comité voué à l'étude de leurs problèmes.

Le rapport du comité devra être soumis au ministre d'ici le 1er juillet. Enfin, M. Couture a promis d'entendre les revendications des mécaniciens d'ascenseurs dans le

cadre de la commission parlementaire, qui sera convoquée à la suite de la publication du décret de la construction cette semaine.

Les mécaniciens d'ascenseurs sont entrés en grève même si l'entente de principe intervenue dans la construction à la fin de l'automne prévoyait plusieurs clauses à leur sujet, notamment dans le domaine des salaires.

Les mécaniciens s'offusquaient d'obtenir un salaire inférieur à celui de leurs collègues ontariens. De plus, ils refusaient le transfert de leur fonds de pension syndical au fonds administré par l'Office de la construction.

Le retour au travail des mécaniciens d'ascenseurs s'effectuera ce matin même.

Par le passé, les représentants syndicaux des mécaniciens ont souvent revendiqué le droit de n'être plus régis par le décret de la construction. Il semble cependant que cette revendication ait fait long feu et que l'union, actuellement sous tutelle gouvernementale depuis trois ans, s'accommoderait d'une annexe au décret.

Si tu as un secondaire V et si...

Situ as fait un secondaire V (option sciences-lettres ou sciences-mathématiques) et si les avantages suivants te conviennent:

- une carrière d'officier,
- un excellent salaire en commençant, plus des avantages sociaux,
- un minimum de 4 semaines de congé dès la première année,
- une vie d'action avec des responsabilités de chef.

Passer nous voir au centre de recrutement ou écrire-nous (notre adresse est dans les pages jaunes)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES S'IL TE FAUT UN TRAVAIL INTÉRESSÉ

J'suis arrivé depuis le 25 AVRIL avec CHRL

Vacances 77

910 KC Roberval 10,000 watts

Confédération

Une étude qui montrera ce que le Québec a gagné ou perdu

TORONTO (PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a déclaré, lundi, qu'une nouvelle étude fédérale-provinciale montrera ce que le Québec a gagné ou perdu au sein de la Confédération.

L'étude des comptes nationaux, par province, vient tout juste d'être achevée. M. Parizeau a souligné qu'il s'agissait d'un document énorme, mais qu'il doutait que cette étude fût rendue publique.

Au cours d'un discours prononcé au banquet de clôture de la conférence sur les perspectives économiques de l'Ontario pour l'année 1977, M. Parizeau a indiqué que l'étude aidera à clarifier la question, à savoir ce que le Québec a exactement gagné récemment mais a perdu au cours des années dans ses rapports avec Ottawa et quelles autres provinces ont un surplus ou un déficit.

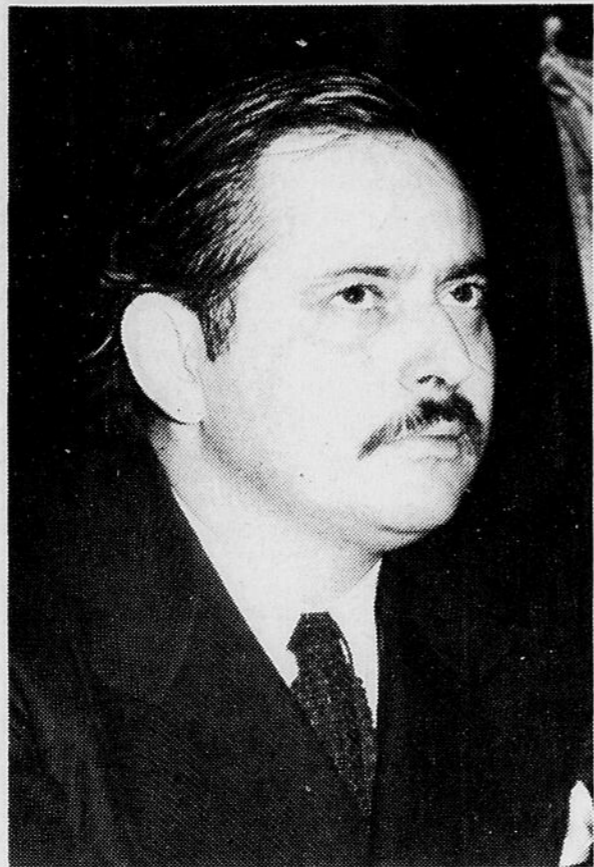
Ottawa et le Parti québécois ont récemment publié des statistiques différentes au sujet des bénéfices fiscaux que le Québec a reçu au sein de la Confédération.

Selon le ministre québécois, les hommes politiques ont tous les chiffres en main. Le document est intéressant mais il est peu probable que le public en prenne connaissance, une des provinces — pas le Québec — s'étant opposée à la publication du tableau principal.

Mais est-ce que l'on publiera un jour l'ensemble des tableaux portant l'étiquette "Gouvernement fédéral, Régime de retraite du Canada, revenus-dépenses, et surplus ou déficit, par province, 1961-1974, préliminaire-confidentiel-experimental?"

La semaine dernière, le trésorier de l'Ontario, M. Darcy McKeough, est entré dans la bataille des chiffres avec un rapport inclus dans le budget provincial montrant que le Québec avait retiré beaucoup plus qu'il n'en avait perdu au sein de la Confédération.

Dans son allocution, M. Parizeau a affirmé que



Jacques Parizeau

"l'Ontario et le Québec seraient toujours économiquement en contact "quelles que soient les structures politiques".

Création d'emplois

Les entreprises privées détiennent les réponses

OTTAWA (PC) — M. Donald Macdonald, ministre fédéral des Finances, a déclaré lundi, aux Communes, qu'il lui était impossible de préciser le nombre d'emplois qui seront créés dans les provinces atlantiques par suite des mesures prévues dans le budget annuel.

Le député conservateur d'Egmont, M. David MacDonald, avait dit au ministre qu'à moins que le gouvernement ne justifie le budget par des chiffres sur l'emploi, les Canadiens "auront l'impression que le gouvernement tatonne dans le noir". Le député s'est dit particulièrement curieux de connaître les répercussions que les mesures prévues dans le budget auront sur les quatre provinces de l'Atlantique, où l'on comptait 113,000 chômeurs en mars.

Le ministre des Finances a répondu que des chiffres précis ne sauraient être fournis car les décisions susceptibles de créer de nouveaux emplois étaient, en tout premier lieu, du ressort des entreprises privées.

Dans le discours du budget prononcé le 31 mars, le ministre des Finances avait estimé à près de 250,000 le nombre de nouveaux emplois qui pourraient être créés au Canada cette année. Dans les milieux officiels du ministère des Finances on estimait que les nouveaux venus sur le marché du travail, cette année, seront presque aussi nombreux que les emplois dont on prévoyait la création. En mars, le nombre des chômeurs à travers tout le Canada avait atteint le niveau record de 944,000.

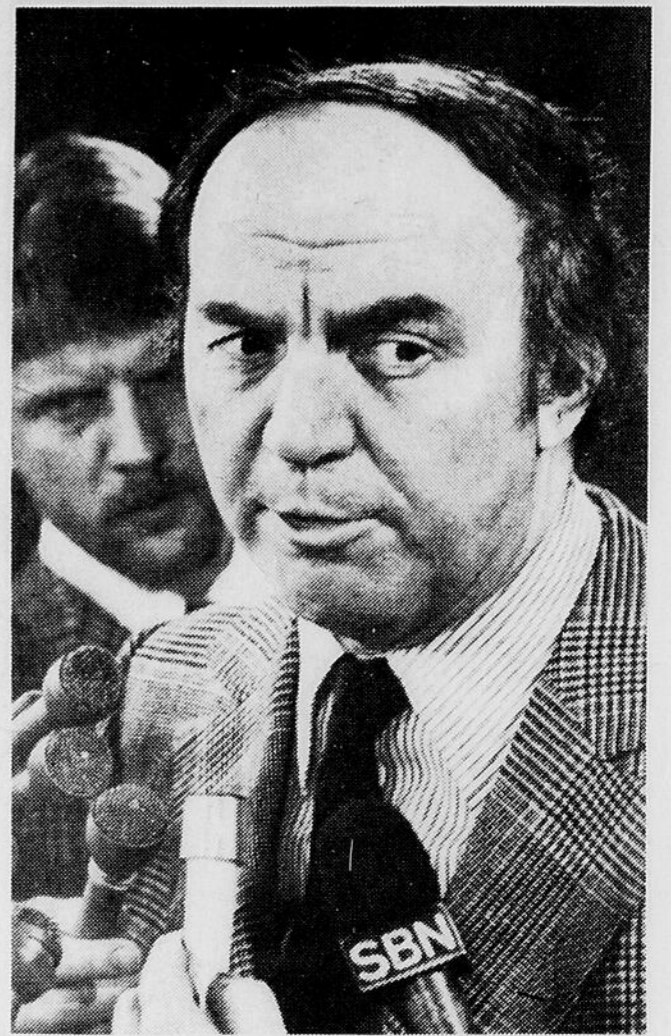
Préoccupations fédérales

Le ministre a ajouté qu'en consacrant d'importantes sommes à la relance économique des provinces de l'est, le gouvernement fédéral démontrait à quel point la lente croissance dans les quatre provinces de l'Atlantique le préoccupait.

A titre d'exemple, il a rappelé que le budget avait doublé à 10 p.c. les investissements fédéraux en crédits fiscaux, qui devaient expirer le 30 juin.

Tandis que les investisseurs dans les provinces de l'Atlantique et dans la région de Gaspé, au Québec, bénéficieront d'un crédit de 10 p.c., ceux de la Saskatchewan, du Manitoba, du nord de l'Ontario et certaines régions du Québec, n'obtiendraient que 7,5 p.c. Dans les autres parties du pays le crédit se maintient à 5 p.c.

Au député conservateur de St-Jean-est de Terre-Neuve, M. James McGrath, le ministre a dit que ses services étudiaient le dernier rapport du Conseil économique du Canada sur les inégalités régionales.



Donald Macdonald

M. McGrath avait demandé que l'on procède à une étude sérieuse des programmes organisés par le ministère de l'Expansion économique régionale, notamment leurs répercussions sur la création d'emplois.

Il a fait état de nouvelles citant des porte-parole du Conseil économique du Canada, selon lesquels le conseil avait fortement surestimé les emplois créés grâce aux programmes du MEER. Depuis, le conseil a démenti ces nouvelles.

CRTC et Radio-Canada

Le comité d'enquête a reçu jusqu'à présent 504 lettres

OTTAWA (PC) — Le comité d'enquête chargé en mars dernier par le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'étudier la façon dont Radio-Canada remplit son mandat a reçu jusqu'à présent 504 lettres de commentaires, dont une cinquantaine proviennent de députés libéraux fédéraux.

C'est du moins ce que révèle un communiqué rendu public hier par le CRTC. On y indique en effet que des 504 lettres reçues, 83,5 pour cent provenaient du grand public, 10,9 pour cent

exprimaient les commentaires de membres du gouvernement alors que les autres, soit 5,6 pour cent, originaient d'organisations ou d'institutions.

Le dépouillement du courrier démontre également que les commentaires viennent de toutes les provinces mais principalement du Québec (41,9 pour cent) et de l'Ontario (14 pour cent).

Le comité d'enquête a également fait savoir que le contenu des lettres sera communiqué à la Société Radio-Canada sans identifier l'expéditeur. D'ailleurs, le contenu de toute lettre

marquée "confidentiel et personnel" ne sera publié qu'avec la permission de l'expéditeur. Toutes ces lettres seront versées au dossier public lorsque le comité remettra son rapport.

Signalons que le comité d'enquête du CRTC a déjà rencontré des représentants de Radio-Canada à deux reprises et qu'il prévoit le faire à nouveau.

De plus, le comité a fait savoir que, parallèlement à la réception de ces commentaires, il a fait faire une enquête nationale basée sur un échantillonnage représentatif de la population

afin de répondre à des questions sur les deux réseaux de Radio-Canada. Il est également à établir des barèmes pour la vérification d'émissions qui ont fait l'objet de plaintes spécifiques.

Ce comité a été formé à la suite des plaintes formulées par des ministres et des députés du gouvernement actuel qui reprochaient au service français de Radio-Canada de prendre partie pour l'indépendance au Québec.

Il doit remettre son rapport le 1er juillet prochain.

CRTC

Projet d'incorporation de la société Télésat Canada

OTTAWA (PC) — Selon le directeur des enquêtes et des recherches au ministère de la Consommation et de Corporations, l'incorporation de la société Télésat Canada au Réseau téléphonique transcanadien pourrait avoir un effet restrictif sur la compétition dans l'industrie des télécommunications.

Ce projet, qui a déjà rencontré l'approbation

du cabinet fédéral, fait l'objet des audiences actuelles du CRTC.

L'entente stipule que Télésat Canada, déjà propriété de l'Etat dans une proportion de près de 50 pour cent, deviendra membre du Réseau téléphonique transcanadien, un regroupement des compagnies de téléphone du Canada.

Les mêmes compagnies de téléphone possèdent environ 50 pour cent de

la société Télésat, qui est une compagnie spécialisée dans les communications par satellite.

Dans une lettre déposée au CRTC, M. Bertrand déclare qu'il intervient dans la présente enquête parce qu'il veut être certain que "les implications de l'entente projetée soient pleinement évaluées, au chapitre des politiques en matière de saine concurrence".

Définies par la loi, ces politiques limitent les monopoles ou les fusions qui auraient pour effet d'amoinrir la concurrence de façon indue et d'une manière qui ne sera pas conforme à l'intérêt public.

La loi permet également à M. Bertrand d'agir indépendamment de son ministre, soit M. Tony Abbott, qui se trouverait solidaire de la décision prise par le cabinet à ce sujet.

Terre-Neuve devrait mettre en valeur ses ressources naturelles

GANDER, T.-N. (PC) — La province de Terre-Neuve devrait renoncer à tout espoir de s'industrialiser et retourner plutôt à son existence traditionnelle fondée sur les ressources primaires, estime certaines personnalités de la province.

Cet avis est partagé notamment par M. Donald Jamieson, le ministre des Affaires extérieures originaire de Placentia Bay qui a déclaré au cours d'une récente réunion libérale tenue à Gander, que Terre-Neuve ne parviendra probablement jamais à s'industrialiser et qu'elle devrait mettre au point une politique de mise en valeur de ses richesses naturelles.

La province, a déclaré M. Jamieson, est riche en poissons, en forêts, en mi-

néraux, en énergie hydro-électrique et en gisements pétroliers sous-marins.

M. Jamieson a préconisé en particulier une restructuration de l'industrie de la pêche, à laquelle Ottawa a consacré plus d'un tiers de milliard de dollars en subventions au cours des trois dernières années.

Le pêche est "l'espoir majeur de la province", a souligné le ministre fédéral.

M. Richard Cashin, président d'un syndicat de pêcheurs, a déclaré de son côté "inacceptable" ce qu'il a appelé la mainmise des sociétés transnationales sur le secteur de la pêche.

Quatre sociétés transnationales ont quitté Terre-Neuve depuis quelques années et, a-t-il ajouté, elles seront de retour si la nouvelle limite de 200 milles permet de regagner les réserves de poissons. Terre-Neuve aura alors un mouvement syndical plus militant que jamais, a prédit M. Cashin.

Le syndicaliste s'est élevé tout particulièrement contre un projet en vertu duquel deux poissonneries de la province achèteront le poisson pris au large des côtes canadiennes par les navires de la société ouest-allemande Nordsee. Ce projet a été approuvé par les gouvernements fédéral et provincial à titre de projet pilote, pour une saison.

Les chalutiers de la Nordsee, dont certains ont une coque renforcée pour na-

— Jamieson

viger dans les glaces, pêchent la morue depuis l'hiver dernier sur les bancs de Hamilton.

une invitation spéciale!

Viens Prés de Mon Lit...
Des SECRÉTAIRES...

TOUS LES SOIRS A 7H30 P.M.

IMPERIAL tel. 543-5580 ELYSÉE tel. 542-5701

LES SOLEILS SE LEVE EN RETARD

2e GRAND FILM A CHAQUE CINÉMA

SAGUENAY tel. 544-8011 BELLEVUE tel. 542-5519

CINÉMA 1545-4260 Place du Royaume Chicoutimi CANADIEN Alma 662-3003 DIANA Roberval

ESCLAVES DE JEUX INTERDITS

DES CRIS DANS LA NUIT

Un Homme... Une Ville

Tous les soirs à 7h30 p.m.

CARTIER tel. 543-9338 CENTRE tel. 543-8901

LA GRIFFE ET LA DENT

Voici l'heure des mangeurs de chair fraîche. Desamais, les proies tremblent, les meurtres se méditent, les chasses s'organisent.

on aura tout vu!

PIERRE RICHARD

Ce soir à 7h30 p.m.

CAPITOL tel. 543-3280

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME

BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260

GAGNEZ UNE DODGE ASPEN

DYANNE THORNE 18 ANS Adultes

L'INFAME 'ILSA' EST DE RETOUR

Sous son emprise, vous n'aurez pas la force de fuir! Vous serez trop terrifié pour mourir! Vous reculerez, horrifié, devant sa furie impitoyable!

cette fois elle est...

GRETA

3e GRANDE SEMAINE

la TORTIONNAIRE

2e FILM: LES FOLLES NUITS DE NOCES

GRETA la tortionnaire, 6h35, 9h35. Folles nuits de nocce, 8h05

CINÉMA 2

ni un policier, ni un criminel, c'est un chasseur sans merci!

JEAN-PAUL BELMONDO

L'ALPAGUEUR

(LE CHASSEUR DE PRIMES)

2e FILM: "D'AMOUR ET D'EAU FRAICHE"

D'amour et d'eau fraîche, 7h30. L'alpagueur, 9h05.

CINÉMA 3

OUVERTURE CE SOIR - NOUS AVONS HATE DE VOUS REVOIR

2 ÉCRANS - A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL. 549-4337

JAWS

LES DENTS DE LA MER

D'UN COMIQUE FRACASSANT! LES GARDIENS DE PRISON

BURT REYNOLDS DANS "LE PLEIN LA GUEULE"

AL PACINO "SERPICO"

OUVERT TOUTS LES SOIRS A 7.00 - LA PROJECTION DEBUTE VERS 7.45 - LES MOINS DE 14 ANS: NON ADMIS

CKRS-TV

MARDI, LE 26 AVRIL

- 9:30 Information première
- 9:35 Toumal
- 10:00 You-Hou
- 10:15 Minute Moutoute
- 10:30 Conseil-express
- 11:00 Les trouvailles de Clémence
- 11:30 Bagatelle
- 11:45 Avis de décès et comptoir-express
- 12:00 Information-midi
- 12:30 Les Coqueluches
- 13:31 Téléjournal
- 13:36 Femme d'aujourd'hui
- 14:31 Cinéma: "Lune de miel à Bali"
- 16:00 Bobino
- 16:30 Nic et Pic
- 17:00 Nanny
- 17:30 Madame et son fantôme
- 18:00 Au fil de l'actualité
- 18:20 Cinéma pour rire: "L'homme orchestre"
- 20:01 La Soirée du hockey
- 22:31 Téléjournal national, international et provincial
- 22:56 Nouvelles du sport et météo
- 23:06 Approche: "Les drogues et aphrodisiaques"
- 23:36 Cinéma: "Femme de paille"

MERCREDI, LE 27 AVRIL

- 9:30 Information première
- 9:35 Les chevaux du soleil
- 10:00 You-Hou
- 10:15 Virginie
- 10:30 A communiquer
- 10:45 Mains habiles, mains agiles: "Les métiers d'art et l'avenir" (dernière)
- 11:00 Les trouvailles de Clémence
- 11:30 Bagatelle
- 11:45 Avis de décès et comptoir-express
- 12:00 Information-midi
- 12:30 Les Coqueluches
- 13:31 Téléjournal
- 13:36 Femme d'aujourd'hui
- 14:31 Le temps de vivre
- 16:00 Bobino
- 16:30 Le grenier
- 17:00 Cosmos 1999
- 18:00 Au fil de l'actualité
- 18:30 Télé-sélection: "Un appel dans la nuit"
- 20:00 Baseball: "Montréal à New York"
- 22:31 Téléjournal national, international et provincial
- 22:56 Nouvelles du sport et météo
- 23:06 Cinéma western: "Smith le taciturne"

CJPM-TV

MARDI, LE 26 AVRIL

- 9:30 Fanfan Dédé
- 10:00 A la bonne heure
- 11:15 A votre service
- 11:45 A tous les échecs
- 12:15 Les nouvelles du midi
- 12:30 Les Tannants
- 13:30 Cinéma: "Veuve et l'innocent"
- 15:00 Pour vous mesdames
- 15:30 information santé
- 16:00 Escadrille sous-marine
- 16:30 Patof voyage
- 17:00 Pour tout l'monde
- 18:00 Parle parle, jase jase
- 19:00 Studio six
- 19:30 Symphonie
- 20:00 Le jeu en vaut la chandelle
- 20:30 Amicalement vôtre
- 21:30 Cannon
- 22:30 Les nouvelles T.V.A.
- 23:00 Dernière édition
- 23:05 Météo
- 23:10 Fin de soirée: "Objectif 500 millions"

MERCREDI, LE 27 AVRIL

- 9:30 Fanfan Dédé
- 10:00 A la bonne heure
- 11:15 A votre service
- 11:45 A tous les échecs
- 12:15 Les nouvelles du midi
- 12:30 Les Tannants
- 13:30 Cinéma: "Lady Detective entre en scène"
- 15:00 Pour vous mesdames
- 15:30 information santé
- 16:00 Dessins animés
- 16:30 Patof voyage
- 17:00 Pour tout l'monde
- 18:00 Parle parle, jase jase
- 19:00 Studio six
- 19:30 Chère Isabelle
- 20:00 A la Canadienne
- 20:30 L'union fait la force
- 21:00 Hawaii 5-0
- 22:00 Montréal en parle
- 22:30 Nouvelles T.V.A.
- 23:00 Dernière édition
- 23:05 Météo
- 23:10 Fin de soirée: "Crepuscule des aigles"

CBJET

MARDI, 26 AVRIL 1977

- 9:00 The Friendly Giant
- 9:15 Mon Ami
- 9:30 Quebec School Telecasts
- 10:00 Canadian School Telecasts
- 10:30 Mr Dressup
- 11:00 Sesame Street
- 12:00 The Bob McLean Show
- 12:55 CBC News
- 13:00 Mary Hartman, Mary Hartman
- 14:00 All in the Family (Repeat)
- 14:30 The Edge of Night
- 15:00 Take 30
- 15:30 Celebrity Cooks
- 16:00 It's your Choice
- 16:30 Hi Diddle Day
- 17:00 Heritage
- 17:30 Room 222
- 18:00 The City at Six
- 19:00 Laverne & Shirley
- 19:30 The Wolfman Jack Show
- 20:00 NHL Hockey Playoffs
- 23:00 The National
- 23:22 The City Tonight
- 23:35 90 Minutes Live

MERCREDI, 27 AVRIL 1977

- 9:00 The Friendly Giant
- 9:15 Mon Ami
- 9:30 Quebec School Telecasts
- 10:30 Mr Dressup
- 11:00 Sesame Street
- 12:00 The Bob McLean Show
- 12:55 CBC News
- 13:00 Mary Hartman, Mary Hartman
- 14:00 All in the Family (Repeat)
- 14:30 The Edge of Night
- 15:00 Take 30
- 15:30 Celebrity Cooks
- 16:00 It's your Choice
- 16:30 Zoom the White Dolphin
- 17:00 Salty
- 17:30 Room 222
- 18:00 The City at Six
- 18:30 Documentary
- 19:00 Get Smart
- 19:30 Bluff (Last)
- 20:00 Major League Baseball
- 20:30 T.B.A.
- 23:00 The National
- 23:22 90 Minutes Live

SUR LE CÂBLE

TECS-TV

- MARDI, 26 AVRIL 1977
- 9:00 Toutes dimensions (Réprise)
- 9:15 Les écrivains de chez nous (Réprise)
- 9:30 Cegep (Réprise)
- 9:45 On aura tout vu (Réprise)
- 12:00 Contact
- 12:30 Polygone
- 17:30 Contact
- 18:00 Le vétérinaire vous informe
- 18:15 Conseil de ville ou conférence choisie

RADIO QUEBEC

- MARDI, LE 26 AVRIL 1977
- 13:00 A la mesure de la terre - Le saviez-vous?
- 13:30 Télé-ressources - Répond aux questions posees au telephone
- 14:30 Yoo - Le sorcier
- 15:00 Livraison spéciale - "Les Anglais sont arrivés" et "Il y a longtemps que je chante"
- 18:30 Ambroise raconte - Coeur d'or et ventre bleu
- 19:30 Histoire sur le vif - Français si vous saviez
- 20:30 Bien dans sa peau - La communication
- 21:00 Si on s'y mettait - Victoriaville
- 21:30 Portraits d'artistes - Evolution de l'art

CJBR TV

MARDI, LE 26 AVRIL 1977

- 10:00 You-Hou
- 10:15 Minute Moutoute
- 10:30 Conseil-express
- 11:00 Les trouvailles de Clémence
- 11:30 Danse sur un arc-en-ciel
- 12:00 Meli-melo
- 12:30 Les Coqueluches
- 13:30 Téléjournal
- 13:35 Femme d'aujourd'hui
- 14:30 Cinéma: "Les rebelles du Missouri"
- 16:00 Bobino
- 16:30 Nic et Pic
- 17:00 Nanny
- 17:30 L'heure de pointe
- 18:00 Ce soir
- 18:30 Information régionale, locale et sportive
- 18:45 Film
- 19:00 Walt Disney
- 20:00 La Soirée du hockey
- 22:30 Téléjournal
- 23:00 Cosmos 1999
- 00:00 Cinéma: "Dérèglement"

MERCREDI, 27 AVRIL 1977

- 10:00 You-Hou
- 10:15 Virginie
- 10:30 Information santé
- 10:45 Film
- 11:00 Les trouvailles de Clémence
- 11:30 Le comte Yoster
- 12:00 Meli-melo
- 12:30 Les Coqueluches
- 13:30 Téléjournal
- 13:35 Femme d'aujourd'hui
- 14:30 Le temps de vivre
- 16:00 Bobino
- 16:30 Le grenier
- 17:00 Sur la côte du Pacifique
- 17:30 L'heure de pointe
- 18:00 Ce soir
- 18:30 Information régionale, locale et sportive
- 18:45 Passe-temps
- 19:00 Symphonie
- 19:30 Chère Isabelle
- 20:00 Baseball: "Montréal vs New York"
- 22:30 Téléjournal
- 23:00 Reflets d'un pays
- 00:00 Cinéma: "L'aventura"

WEZF TV

MARDI, 26 AVRIL

- 9:00 Good Day
- 10:00 PTL Club
- 12:00 Second Chance
- 12:30 Ryan's Hope
- 13:00 All my Children
- 13:30 Family Feud
- 14:00 \$20,000 Pyramid
- 14:30 One Life to Live
- 15:15 General Hospital
- 16:00 Edge of Night
- 16:30 The Merv Griffin Show

MERCREDI, 27 AVRIL

- 18:00 ABC News
- 18:30 Green Acres
- 19:00 Dr. Van Impe Special
- 20:00 Happy Days
- 20:30 Laverne & Shirley
- 21:00 Eight is Enough
- 22:00 Family
- 23:00 Mary Hartman, Mary Hartman
- 23:30 Tuesday Movie of the Week

"Il est possible de renverser la tendance au séparatisme"

— Newman

TORONTO (PC) — En se retirant du Québec, les milieux canadiens des affaires renforcent le mouvement séparatiste, a déclaré lundi, M. Peter Newman, directeur de la revue Maclean's, dans un discours prononcé à une réunion du Canadian Club de Toronto.

Les chefs d'entreprises se sont engagés dans la voie d'une bouderie prolongée avec la politique séparatiste de M. René Lévesque, a dit l'orateur, ajoutant:

"Ils ont retiré des capitaux vitaux pour la croissance, renoncé à tous leurs projets d'investissement au Québec et abandonné la province à son triste sort. Cela, à mon avis, constitue une erreur monumentale."

M. Newman affirme que ceux qui contrôlent une bonne partie des richesses accumulées du Québec ont eu tendance, depuis quelques

dizaines d'années, à quitter la province.

Mais, depuis l'élection de M. Lévesque, "une partie de la tranche supérieure de la classe moyenne a commencé à s'organiser en vue d'un exode".

Pertes possibles

Il a dit qu'une étude, encore secrète, faite récemment par un groupe de sociétés montréalaises, révèle que si les sièges sociaux des plus grosses compagnies encore à Montréal quittaient la province, cela représenterait une perte de près de 11,000 emplois supérieurs totalisant des salaires annuels de l'ordre de \$400 millions.

"En décidant d'abandonner le combat pour l'avenir de ce pays, a dit M. Newman, la Canada anglais renforce considérablement la position de M. René Lévesque."

De l'avis de l'orateur, l'unique espoir pour

l'unité canadienne réside dans "le ralliement des Canadiens de toutes les provinces dans un mouvement non factieux décidé à préserver la confédération, même sous une forme radicalement modifiée".

Ces modifications devraient comporter au moins une nouvelle constitution.

Mais le principal champ de bataille du Canada anglais devrait être "dans l'âme de son peuple et l'esprit de ses dirigeants", a dit M. Newman.

Source du courage

"Ce sont les poètes, les peintres, les écrivains et les chanteurs du Québec qui ont insufflé au peuple suffisamment de confiance pour porter René Lévesque au pouvoir."

"Il n'existe aucun mouvement fédéraliste comparable et pourtant, sans ce mouvement, la nation périra."

Il estime que le Canada anglais a de nombreuses raisons de fierté.

"Au cours des 110 dernières années, nous avons civilisé un sous-continent et maîtrisé une des géographies les plus ardues du monde, nous assurant d'un niveau élevé de confort et contribant plus que notre part à la défense de la liberté dans deux guerres mondiales."

M. Newman est persuadé qu'il est encore possible de renverser la tendance au séparatisme.

"Si Jack Horner peut devenir libéral, rien n'est impossible."

M. Horner qui, pendant 19 années consécutives, a été député conservateur de la circonscription de Crowfoot, a passé au Parti libéral la semaine dernière et a été nommé ministre sans portefeuille au sein du gouvernement fédéral.

A Ottawa

Réunion en vue de préparer la prochaine rencontre tripartite

OTTAWA (PC) — Des représentants du monde syndical et de l'entreprise s'entreferont de nouveau aujourd'hui dans la capitale fédérale pour faire suite aux discussions sur l'avenir qu'ils ont amorcées la semaine dernière avec des représentants du gouvernement.

Parmi les participants à la rencontre, on note quelques cadres supérieurs du Congrès du Travail du Canada, une formation syndicale de 2.3 millions de travailleurs et des hommes d'affaires haut placés.

Un porte-parole du CTC fait savoir à ce sujet que les entretiens porteront notamment sur la structure et le rôle des sous-comités que les participants à la rencontre de vendredi ont consenti à former. Ces sous-comités au-

ront pour but de déterminer la philosophie selon laquelle se dérouleront les prochains pourparlers entre les syndicats, l'entreprise et l'Etat, en vue d'étudier les diverses implications des contrôles des prix et des salaires ou de leur disparition.

On sait que les syndicats et l'entreprise ont réclamé la cessation des mesures de contrôle le plus tôt possible.

Le gouvernement a cependant soutenu que l'inflation n'était pas encore jugulée et que son contrôle demeurerait la principale préoccupation économique de l'Etat fédéral.

Malgré cette divergence de vues, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a qualifié la réunion de vendredi d'"extrêmement positive".

Au Québec

Les conservateurs peuvent regagner le terrain perdu

BRANDON, Man. (PC) — Un ancien président national du Parti progressiste-conservateur estime que ce sont les négligences que son parti a commises il y a 20 ans, et non la défection de Jack Horner au profit des libéraux, qui peuvent conduire au système du parti unique au Canada.

M. Dalton Camp, désormais journaliste chroniqueur, a exprimé cette opinion en fin de semaine alors qu'il assistait à une conférence sur les moyens de communication de masse, intitulée Mosaic Massey Conference, et organisée par les professeurs et les étudiants de la

High School Vincent Massey à Brandon.

Interviewé, il a rappelé qu'à son avis le parti PC avait fait, au début des années 60, des erreurs répétées à propos du Québec, sous la direction de John Diefenbaker, ce qui avait empêché des gains ultérieurs.

"Durant toute une période nous nous sommes trouvés du mauvais côté de la barrière sur des problèmes comme le débat sur le drapeau et sur les travaux de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, et nous avons fait obstruction à la Loi sur les langues officielles", a-t-il souligné.

M. Camp croit que, derrière M. Joe Clark, les conservateurs peuvent regagner le terrain perdu au Québec, qui avait élu 50 députés fédéraux PC aux élections de 1958.

"J'ai conseillé publiquement que M. Clark aille au Québec, y trouve 15 personnalités éminentes, et en fasse d'office des membres du caucus conservateur."

Selon M. Camp, pas plus le Parti libéral que le Parti conservateur ne sont de véritables partis nationaux, et si les conservateurs échouent dans leur tentative de devenir enfin un Parti national, alors "le régionalisme deviendra endémique".



William Davis

Droits des Ontariens d'expression française

TORONTO (PC) — Quelle que soit la position du gouvernement québécois, les droits des Ontariens d'expression française ne seront pas réduits, a affirmé, lundi, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis.

Répondant à une question du député Albert Roy d'Ottawa-est, M. Davis a manifesté sa préoccupation au sujet de l'avenir du Canada ajoutant que "rien ne va réduire les droits des Franco-Ontariens dans cette province tant que je serai là".

M. Roy avait demandé au premier ministre comment l'Ontario espérait avoir quelque crédibilité que ce soit au Québec alors que des lois, comme celle concernant la justice qui est toujours en vigueur, établissent clairement que toutes les procédures judiciaires devaient être en anglais seulement.

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents, et E, pour enfants.

CHICOUTIMI-CJPM-TV

MARDI: 13h30

LA VEUVE ET L'INNOCENT (5) — Fr. 1948. Comédie policière de A. Cerf avec Sophie Desmarests, Jean Desailly et Jean Tissier. — Une jeune avocate tente par tous les moyens d'innocenter un présumé meurtrier. Récit assez alerte. Effets appuyés.

Quelques gags bien amenés. Interprétation fantaisiste. — A.

MARDI: 23h10

OBJECTIF 500 MILLIONS (4) — Fr. 1965. Drame policier de P. Schoendoerffer avec Bruno Cremer, Marisa Mell et Jean-Pierre Rolland. — Un ex-officier de l'armée accepte de participer à un vol important.

— Analyse intéressante du caractère du héros. Réalisation sobre et efficace. Interprétation inégale.

JONQUIERE — CKRS-TV

MARDI: 14h30

LUNE DE MIEL A BALI (5) — E.-U. 1940. Comédie de E. H. Griffith avec Fred MacMurray, Madeleine Carroll et Allan Jones. — La directrice d'une maison de couture s'éprend d'un planteur sur l'île de Bali.

Artificiel mais amusant. Mise en scène conventionnelle. Interprétation déçagée. — A.

MARDI: 18h20

L'HOMME-ORCHESTRE (4) — Fr. 1970. Comédie musicale de S. Korber avec Louis de Funès, Noëlle Adam et Olivier de Funès. — Le directeur d'une troupe de ballet doit s'occuper du bébé d'une de ses danseuses. — Intrigue sans conséquence, prétexte à numéros musicaux. Mise en scène alerte. De Funès sous un nouveau jour.

MARDI: 23h35

LA FEMME DE PAILLE (5) — G.-B. 1964. Drame policier de B. Dearden avec Gina Lollobrigida, Sean Connery et Ralph Richardson. — Une infirmière, devenue la femme d'un multimillionnaire, est accusée de la mort de son mari. — Suspense habilement mené. Faiblesses sur le plan psychologique. Interprétation artificielle.

RIMOUSKI

MARDI: 14h30

LES REBELLES DU MISSOURI (5) — E.-U. 1950. Western de G. Douglas avec Wendell Corey, Macdonald Carey et Ward Bond. — Les tribulations des deux frères Frank et Jesse James devenus hors-la-loi après la Guerre de Sécession. — Réalisation conventionnelle assez soignée. Interprétation honorable.

CINEMA

ALMA	mon lit"	DOLBEAU	CHICOUTIMI
Théâtre Alma	Cartier	Météore	CINEMAS PLACE DU ROYAUME
Du 22 au 28 avril incl.: "La marge" - "L'oeil par la serrure".	Du 22 au 28 avril incl.: "Un homme, une ville" - "Des cris dans la nuit".	Du 23 au 28 avril incl.: "Main de fer" - "New York ne répond plus".	Cinéma 1
Canadien	Capitol	JONQUIERE	Du 22 au 28 avril incl.: "Les oeufs brouillés", sem.: 7h30, sam. et dim.: 3h30 et 7h15; "Le soleil se lève en retard", sem.: 9h15, sam. et dim.: 1h30, 5h15 et 9h00.
Du 22 au 28 avril incl.: "Le soleil se lève en retard" - "Pas de pardon, je tue".	Du 22 au 28 avril incl.: "On aura tout vu" - "La griffe et la dent".	Bellevue	Cinéma 2
CHICOUTIMI	BAGOTVILLE	Du 22 au 28 avril incl.: "Le soleil se lève en retard" - "Le téléphone pleure".	Cinéma 3
Impérial	Saguenay	Elysée	Du 22 au 28 avril incl.: "D'amour et d'eau fraîche", sem.: 7h30, sam. et dim.: 12h50, 4h15 et 7h40; "L'alpagueur", sem.: 9h05, sam. et dim.: 2h25, 5h50 et 9h15.
Du 22 au 28 avril incl.: "Des secrétaires" - "Viens dans le soleil se lève en retard".	Du 22 au 28 avril incl.: "7 minutes pour mourir" - "Le soleil se lève en retard".	NORMANDIN	MISTASSINI
		Le Foyer	Orphéon
		Du 22 au 28 avril incl.: "Black Emanuelle" - "Un homme, une ville".	Du 22 au 28 avril incl.: "Black Emanuelle" - "Les brutes dans la ville".

MERCREDI, 26 AVRIL 1977, 20H30. REPRISSE JEUDI, 15H00. LAISSEZ-PASSER. "Le Liban": Pose le vrai problème à savoir celui de la survie d'un pays déchiré par une guerre civile qui a fait plus de 100 000 morts.

VENREDI, 30 AVRIL 1977, 20H30. REPRISSE SAMEDI, 15H00. UN MAILLON DE LA CHAÎNE. "Le boulanger": Nous découvrons le métier de boulanger ainsi que les réactions de celui qui exerce ce métier jadis face aux systèmes d'automatisation moderne.

DIMANCHE, 1ER MAI 1977, 19H30. REPRISSE LUNDI, 14H00. CINE+. PLUS. "La chambre indiscrete": Après avoir fui la France pour vivre à Londres, Jeanne Fosset se retrouve enceinte suite à une liaison sans lendemain. D'aventures en aventures, elle finira par repartir pour la France.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

Tél.: 545-1112

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

Radio Shack®

REALISTIC® LE SON DE VOTRE VIE



RABAIS \$10
Radio AM/FM
de luxe avec bandes
"action"

59⁹⁵ Rég. 69.95

- Le Patrolman-4 ne vous offre pas seulement une bonne reproduction
- Suivez ce qui se passe sur les bandes réservées aux urgences
- Peut capter 4 bandes
- Avec cordon secteur 12-748

RABAIS \$10

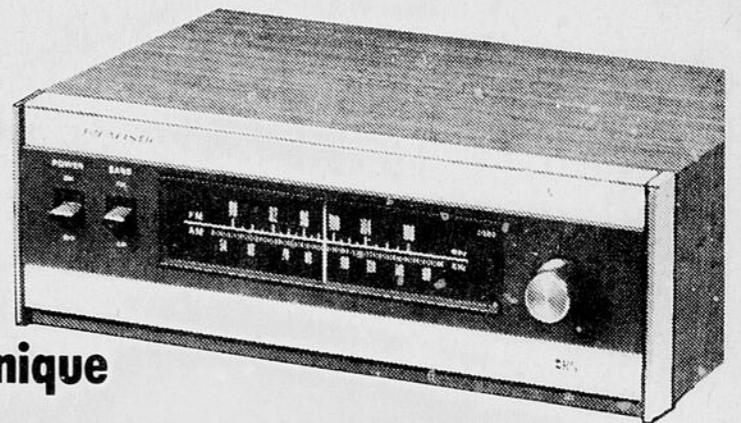


Ampli stéréophonique

- Le SA-101 ... un petit ampli aux grandes qualités
- Entrées pour phono magnétique ou céramique et entrée/sortie pour tuner et magnéto
- Le compagnon idéal du tuner TM-101

59⁹⁵ Rég. 69.95

RABAIS \$10

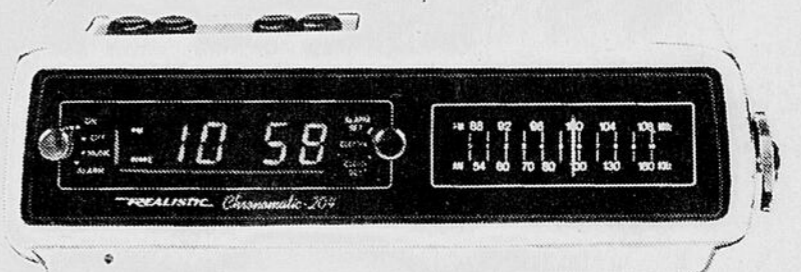


Tuner stéréophonique

- Tuner stéréo AM/FM modèle TM-101 doté d'un CI multiplex perfectionné
- Tout désigné pour accompagner l'ampli SA-101 31-1984

59⁹⁵ Rég. 69.95

RABAIS \$5



Rég. 59.95

54⁹⁵ Radio-réveil AM/FM

- CHRONOMATIC-204
- De luxe d'un bout à l'autre!
 - Affichage rouge à LED toujours illuminé
 - Touches pour gradateur, somme et sommeil
 - Moderne et attrayant 12-1505

RABAIS \$7

Casque d'écoute stéréo

42⁹⁵ Rég. 49.95

- Casque haute vélocité avec oreillettes aérées
- Pleine réponse de 20 à 20,000 Hz
- Distorsion inférieure à .5%
- Éléments électrodynamiques 2"
- Coussinets doux & confortables



NE MANQUEZ PAS NOTRE 'SUPER VENTE DU PRINTEMPS'!

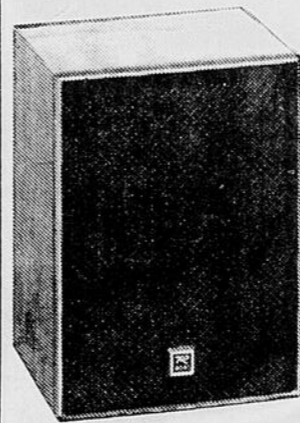
DE MAGNIFIQUES T-SHIRTS Y SERONT ANNONCÉS

1.99 chac.



Excellente qualité, tricot fin acrylique. Confectionnés au Canada. Noir/blanc seulement. Grands pour toute la famille mais limités pour les petits — premiers arrivés premiers servis. Prix bien inférieur à leur valeur au détail.

40-1995



RABAIS \$3

Rég. 15.95 chac.

12⁹⁵ chacun

Haut-parleur stéréo

- HP Minimus-0.5 à suspension acoustique
- Le plus petit HP mis au blanc d'essai par un important magazine sur l'audio

RABAIS \$3

Micro 'Omni'



Rég. 17.95

14⁹⁵

- Micro dynamique idéal pour l'enregistrement
- Réponse 150-10,000 Hz
- Impédance 10,00 ohms
- Avec câbles de 6' et support de table

T-shirts disponibles à compter du 2 mai

Les autres articles présentés sur cette page sont disponibles aux prix indiqués du 25 au 30 avril 1977.

Radio Shack

UNE DIVISION DE TANDY ELECTRONICS LIMITED

PLACE CENTRE-VILLE, JONQUIERE
PLACE DU ROYAUME, CHICOUTIMI
GALERIES LAC ST-JEAN, ALMA

Radio Shack

POLITIQUE DE RADIO SHACK AU SUJET DES ARTICLES ANNONCÉS

Bien que nous ayons pris toutes les mesures normales qui s'imposent afin de disposer des quantités requises pour répondre à la demande suscitée par cette publicité, nous ne pouvons garantir que l'un ou l'autre des articles annoncés sera disponible jusqu'à la fin de cette promotion. Les prix mentionnés sont en vigueur à tout magasin Radio Shack et constituent un maximum pour tous les Centres de vente autorisés (MARCHANDS*). Les MARCHANDS ne sont pas tenus de s'approvisionner mais peuvent obtenir tout article qui fait partie de la gamme de produits Radio Shack. Radio Shack se réserve le droit de limiter les quantités.

